Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes

Rapport annuel 1984-1985

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par le
Secrétariat aux affaires
intergouvernementales canadiennes

Cette édition a été produite par
la Direction générale
des publications gouvernementales

Dépôt légal — 1er trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN: 2-551-0?425-9
ISSN: 0827-1860

© Gouvernement du Québec

Monsieur Richard Guay
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes pour l'exercice financier 1984-1985.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pierre Marc Johnson

Québec, octobre 1985

Monsieur Pierre Marc Johnson
Ministre délégué au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes
Hôtel du gouvernement
Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes pour l'exercice financier 1984-1985.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Pierre Le François

Secrétaire général associé

Québec, octobre 1985

Table des matières

1. Présentation générale du Secrétariat 9

1.1 Historique et description 9

1.2 L'organisation administrative 9

1.3 Les programmes 9

1.4 Les ressources humaines 10

1.5 Les ressources budgétaires 10

1.6 Organigramme 11

2. Le Service de la coordination et de l'administration des bureaux 13

2.1 Son rôle 13

2.2 Ses activités 13

2.2.1 Bureau du Québec à Edmonton 13

2.2.2 Bureau du Québec à Moncton 14

2.2.3 Bureau du Québec à Ottawa 14

2.2.4 Bureau du Québec à Toronto 15

3. La Direction des affaires institutionnelles et constitutionnelles 17

3.1 Son rôle 17

3.2 Ses activités 17

3.2.1 La participation aux conférences intergouvernementales 17

3.2.2 Le statut du Yukon et des Territoires-du-Nord-Ouest 17

3.2.3 Le Sénat 17

3.2.4 Intégrité du territoire: aspect externe 18

3.2.5 Intégrité du territoire: aspect interne 18

3.2.6 Le Québec et la Constitution, les projets de loi fédéraux 19

3.2.7 Les autochtones et la Constitution 19

4. La Direction des affaires sociales, éducatives et culturelles 21

4.1 Son rôle 21

4.2 Ses activités 21

4.2.1 Affaires culturelles 21

4.2.2 Affaires municipales 21

4.2.3 Les autochtones 21

4.2.4 Les communications 22

4.2.5 La condition féminine 22

4.2.6 Droits de la personne 22

4.2.7 Éducation 23

4.2.8 La justice 23

4.2.9 Les loteries 23

4.2.10 La main-d'oeuvre 23

4.2.11 L'immigration 24

4.2.12 Le multiculturalisme 24

4.2.13 Les parcs 24

4.2.14 La protection du consommateur 24

4.2.15 Santé 25

4.2.16 Sécurité du revenu 25

4.2.17 Le tourisme 25

4.2.18 Science et technologie 25

5. La Direction des affaires économiques et financières 27

5.1 Son rôle 27

5.2 Ses activités 27

5.2.1 L'agriculture 27

5.2.2 Le commerce extérieur 27

5.2.3 Le développement régional 28

5.2.4 L'énergie 29

5.2.5 Les finances 29

5.2.6 L'environnement 30

5.2.7 Les forêts 30

5.2.8 L'industrie et le commerce 30

5.2.9 Les mines 31

5.2.10 Les pêches maritimes 31

5.2.11 Les transports 32

6. La Direction de la francophonie et de la coopération 33

6.1 Son rôle 33

6.1.1 Programme de collaboration au développement des communautés francophones hors Québec 33

6.1.2 Les programmes de coopération interprovinciale 33

6.2 Ses activités 34

6.2.1 Francophonie et coopération dans l'Est canadien 34

6.2.2 Francophonie et coopération en Ontario 35

6.2.3 Francophonie et coopération dans l'Ouest canadien 35

6.2.4 Les dossiers à caractère pancanadien en francophonie 36

7. La Direction de la planification et de la recherche 39

7.1 Son rôle 39

7.2 Ses activités 39

7.2.1 Institutionnalisation des mécanismes de coordination intergouvernementale 39

7.2.2 Conditions de la concertation et de la collaboration intergouvernementales 39

7.2.3 Le Yukon et les Territoires-du-Nord-Ouest 40

7.2.4 Le dossier constitutionnel 40

7.2.5 Instituts de recherche 40

7.2.6 Privatisation des entreprises fédérales 40

7.2.7 Fédéralisme américain 40

7.2.8 Initiatives de décentralisation et de consultation d'Ottawa 40

7.2.9 L'application des lois québécoises sur les propriétés fédérales 41

7.2.10 Éléments de prospective sur les dossiers sectoriels 41

8. Le Service des communications 43

8.1 Son rôle 43

8.2 Ses activités 43

9. Le Comité de coordination des relations intergouvernementales (C.C.R.I.) 45

10. Le Service juridique 47

Annexe

Bilan des rencontres intergouvernementales canadiennes 49

1. Présentation générale du Secrétariat

1.1 Historique et description

Le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes a été créé en mars 1984. Rattaché au Conseil exécutif, le Secrétariat relève d'un ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes à qui ont été conférées les responsabilités des relations fédérales-provinciales et interprovinciales de même que les délégations et bureaux du Québec au Canada. Ces fonctions étaient dévolues jusqu'alors à l'ancienne Direction générale des affaires canadiennes du ministère des Affaires intergouvernementales. Au départ, le Secrétariat correspondait donc essentiellement à cette direction.

La création du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes constitue jusqu'à un certain point pour les Affaires canadiennes un retour aux sources. On se souviendra, en effet, qu'on avait créé en 1961 un ministère des Relations fédérales-provinciales qui était devenu, en 1967, le ministère des Affaires intergouvernementales.

Le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes a pour rôle d'assurer la coordination des activités du gouvernement du Québec dans ses rapports avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces du Canada.

De concert avec les ministères sectoriels correspondants, il participe aux travaux des diverses conférences intergouvernementales canadiennes et contribue à l'élaboration et à la négociation des différentes ententes entre le Québec et les autres gouvernements du Canada. Il exerce en outre, une fonction conseil en regard de l'évolution du fédéralisme canadien par rapport aux intérêts du Québec. L'organisme est de plus responsable des quatre bureaux du Québec au Canada de même que des relations avec les francophones hors Québec et des accords de coopération convenus avec un certain nombre de provinces.

1.2 L'organisation administrative

Le passage du statut de Direction générale à celui de Secrétariat a amené des modifications importantes au niveau de l'organisation administrative. La nomination d'un ministre délégué et d'un secrétaire général associé confirmait le statut de quasi-ministère du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes. Deux secrétaires adjoints venaient, par après, compléter l'équipe de direction.

Aux directions déjà en place, (Direction des affaires économiques et financières; Direction des affaires sociales, éducatives et culturelles; Direction de la francophonie et de la coopération; Direction des affaires institutionnelles et constitutionnelles) sont venues s'ajouter la Direction de la planification et de la recherche, le Service de l'administration, le Service de la coordination et de l'administration des bureaux de même que le Service des communications.

Au cours de l'exercice 1984-1985, l'administration du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes a continué d'être assumée par le ministère des Relations internationales. Le Secrétariat définissait ses besoins, ses critères, établissait sa programmation mais faisait appel aux différents services du M.R.I. pour la mécanique des opérations, qu'il s'agisse de la gestion du personnel, de la gestion des loyers des bureaux à l'extérieur du Québec, de l'approvisionnement, des communications, etc. Le Secrétariat possède maintenant son propre Service de l'administration qui a comme principale responsabilité d'assurer le soutien nécessaire aux diverses unités administratives de même qu'aux quatre bureaux du Québec en matière de ressources humaines, matérielles et financières.

1.3 Les programmes

Le programme du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes comporte trois éléments: le Cabinet, le Secrétariat proprement dit, comprenant les quatre bureaux du Québec au Canada, la coopération interprovinciale et la francophonie.

En 1984-1985, les deux derniers éléments étaient placés sous la responsabilité administrative du M.R.I. mais le Cabinet du ministre délégué relevait, pour sa part, du ministère du Conseil exécutif.

Afin de remplir efficacement son mandat, le Secrétariat exerce des activités reliées:

- aux relations fédérales-provinciales et interprovinciales;
- au fonctionnement de quatre bureaux du Québec au Canada;
- au fonctionnement de directions sectorielles centralisées au Secrétariat;
- à la francophonie et à la coopération.

1.4 Les ressources humaines

Pour réaliser le mandat qui lui a été confié, le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes a bénéficié, au cours de l'exercice 1984-1985, d'un accroissement important de ses effectifs réguliers, ceux-ci passant de 47 à 74. L'augmentation des effectifs a été de 57,45 %. Elle s'explique surtout par le transfert du personnel de l'Office de planification et de développement du Québec au Secrétariat, les besoins supplémentaires engendrés par la mise en place d'un Bureau du Québec à Ottawa et l'intensification des activités des relations fédérales-provinciales à la fin de 1984.

Unités	Cadres	Professionnels	Techniciens, employés de bureau et assimilés
Direction	2	1	4
Administration	—	2	4
Planification et recherche	—	3	1
Communications	—	2	1
Affaires économiques et financières	4	6	5
Affaires sociales, éducatives et culturelles	1	7	3
Affaires institutionnelles et constitutionnelles	1	2	2
Francophonie et coopération	1	3	4
Coordination et administration des bureaux	1	2	1
Bureaux	4	5	2
Total	**14**	**33**	**27**

1.5 Les ressources budgétaires

Pour assurer les activités des relations intergouvernementales et le fonctionnement des quatre bureaux du Québec au Canada, le budget original a été augmenté de 22,79 % comme en fait foi le tableau qui suit. Cette hausse est surtout attribuable à la décision prise par le Québec, en septembre 1984, d'adhérer de nouveau au Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (S.C.I.C.) et de contribuer pour sa quote-part au financement de ce dernier.

Budget 1984-1985

Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes	Original (000 $)	Modifié (000 $)	Variation %
Fonctionnement — personnel	1 903,0	2 210,9	16,34
Fonctionnement — autres dépenses	1 346,4	1 599,0	18,94
Capital — autres dépenses	25,0	25,0	0
Transfert	40,0	229,9	479,49
Prêts et avances	10,0	10,0	0
	3 324,4	**4 074,8**	**22,79**

Quant aux activités de la Direction de la francophonie et de la coopération, son budget s'élevait à 1 267 700 $.

Ministère du Conseil exécutif

Organigramme du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes

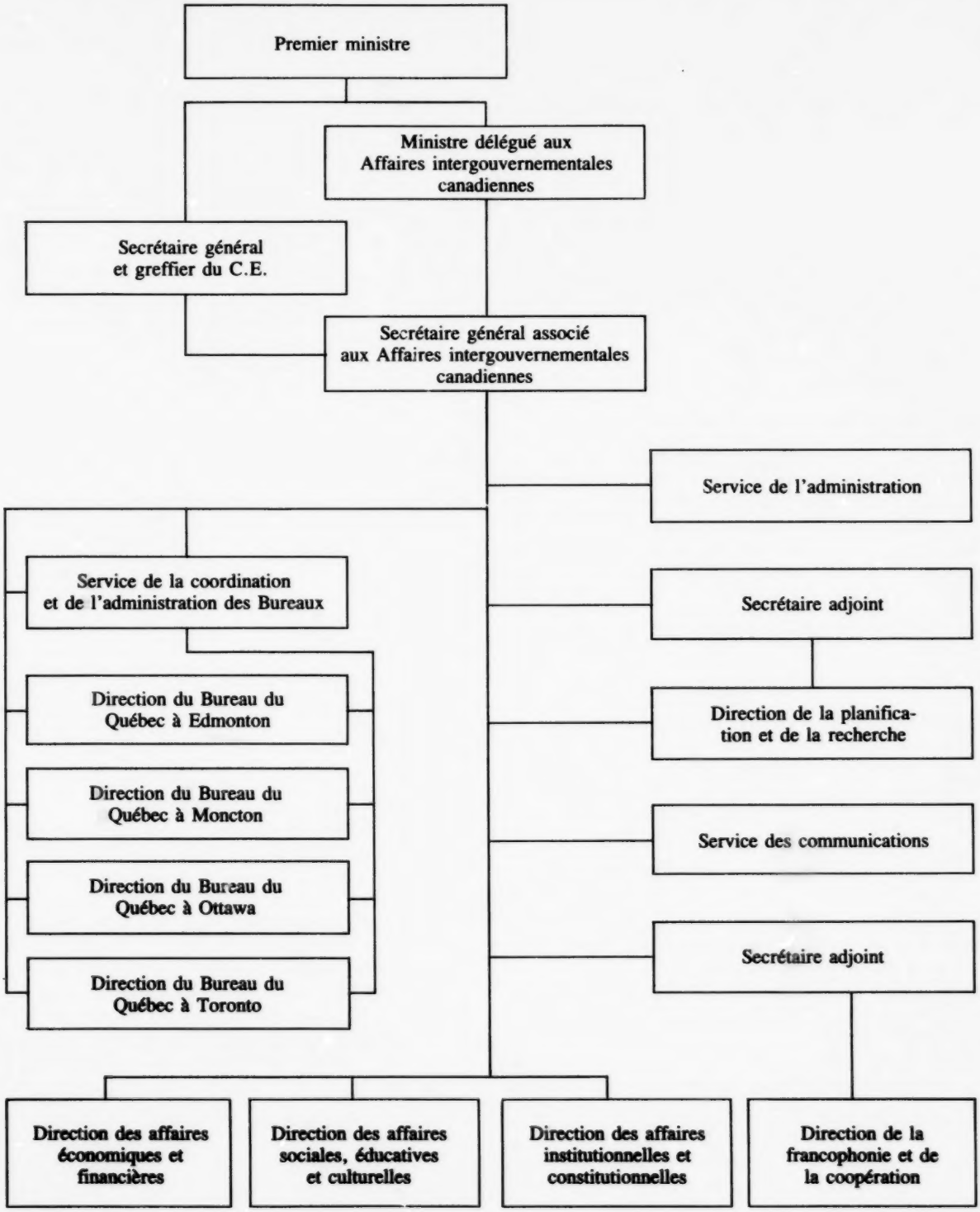

2. Le Service de la coordination et de l'administration des bureaux

2.1 Son rôle

Le réseau des bureaux du Québec au Canada est formé de quatre bureaux situés à Edmonton, Moncton, Ottawa et Toronto, dont la coordination est assurée à Québec par le Service de la coordination et de l'administration des bureaux. Fait à souligner, le gouvernement du Québec est le seul à disposer d'un réseau de bureaux qui couvre l'ensemble du Canada.

En mars 1984, la création du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, puis d'un nouveau Bureau du Québec à Ottawa, mettait en évidence le caractère distinctif du réseau des bureaux du Québec au Canada, par rapport à l'ensemble de la représentation québécoise à l'extérieur. En août suivant, le Service de la coordination et de l'administration des bureaux était mis sur pied pour répondre à trois impératifs: concertation des interventions des bureaux afin d'obtenir la promotion optimale des intérêts du Québec; intégration de la couverture et de l'analyse de la politique canadienne aux niveaux fédéral-provincial et interprovincial effectuées par les bureaux, visant une meilleure connaissance de la géopolitique canadienne essentielle à l'élaboration de stratégies intergouvernementales efficaces; enfin, adéquation des ressources du réseau au mandat qui lui est imparti.

Le Service a donc le mandat de coordonner les activités des quatre bureaux du Québec au Canada, aux plans du contenu et de l'administration.

2.2 Ses activités

Afin de fournir le support administratif requis par le réseau, le Service a collaboré avec les services administratifs (Conseil exécutif, Conseil du trésor, ministère des Relations internationales, Société immobilière du Québec) afin de: contribuer au déroulement ordonné du transfert des services concernés du ministère des Relations internationales à ceux du Secrétariat; doter le Bureau du Québec à Ottawa des ressources nouvellement autorisées; procéder à l'analyse des besoins en télé-traitement à l'échelle du réseau; et encadrer la gestion financière et l'administration du personnel dans les bureaux.

Au chapitre de la liaison interministérielle, le Service a collaboré avec le Conseil exécutif et le ministère du Revenu afin de revoir les mécanismes de collaboration existants et requis. Le Service a de plus oeuvré de concert avec le ministère des Relations internationales dans divers dossiers internationaux à incidences fédérales-provinciales.

Le Service a également collaboré à diverses opérations d'importance telles que visites ministérielles en Ontario et en Acadie; inauguration du Bureau du Québec Ottawa.

Enfin, dans le domaine de l'analyse géopolitique, le Service a encadré la contribution des bureaux et effectué les études additionnelles nécessaires lors des cinq conférences de Premiers ministres tenues à Charlottetown, Ottawa et Regina, ainsi que celles qui ont trait aux dossiers majeurs en cours: stratégies fédérales-provinciales aux plans économique et social, constitution, francophonie. De plus, le Service a alimenté la direction du Ministère en analyses de tendances à l'échelle canadienne.

2.2.1 Bureau du Québec à Edmonton

La représentation québécoise dans l'Ouest canadien couvre l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Manitoba, la Saskatchewan, les Territoires-du-Nord-ouest et le Yukon. Créé en 1980, le Bureau représente les intérêts québécois auprès des divers gouvernements, maintient et développe les relations propices aux échanges économiques et autres susceptibles de bénéficier au Québec et diffuse une image fidèle à la réalité québécoise sous ses divers aspects.

Affaires institutionnelles

En plus des relations d'usage avec les gouvernements provinciaux et fédéral, le Bureau a assuré la liaison auprès des associations d'affaires et des organismes s'occupant de questions politiques et économiques ainsi que la couverture des colloques intéressant le Québec.

Diverses interventions d'appoint ont été effectuées, notamment dans les dossiers suivants: demandes de permis d'extraction présentées par Soquip; déréglementation du secteur gazier; prospection d'investissements vers le Québec. Le Bureau a de plus collaboré aux rencontres du ministre de l'Énergie et des Ressources avec le secteur pétrolier albertain ainsi qu'avec son homologue de cette province, de même qu'à la mission subséquente au Québec du Comité gazier de l'Association pétrolière canadienne.

Le Bureau a également couvert la conjoncture économique et politique et certains dossiers particuliers: tarifs de transport ferroviaire; relations fédérales-provinciales et internationales des provinces de l'Ouest; situation de la francophonie. De plus, le Bureau a collaboré au suivi des demandes de soutien

formulées par la francophonie de l'Ouest canadien. Par ailleurs, il a poursuivi ses démarches auprès des gouvernements de l'Alberta, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique dans le but d'identifier des ententes de coopération possibles touchant les enseignants et les échanges d'étudiants.

Enfin, le Bureau a renforcé auprès de ses clientèles cibles ses activités de promotion culturelle et touristique et d'information (lancement du bulletin d'information *Québec Update* destiné aux chefs de file des secteurs privé et public).

Affaires commerciales

Dans le cadre de ses efforts intensifs de promotion des biens et services québécois, de prospection des investissements vers le Québec et d'identification des marchés potentiels et des occasions d'affaires conjointes entre firmes québécoises et partenaires des territoires couverts, le Bureau a retenu quatre types d'activités: visites exploratoires subventionnées d'exportateurs québécois; participation à des expositions; collaboration à des missions industrielles ou commerciales; contribution à des tournées québécoises d'acheteurs de l'Ouest canadien. On note une hausse de 54 % du nombre total d'interventions de nature commerciale, dont les quatre cinquièmes proviennent d'initiatives propres du Bureau.

Les principaux secteurs ainsi rejoints furent ceux des équipements industriels liés à la mise en valeur des ressources, aux échanges technologiques, à la fourniture en coparticipation de biens et services reliés aux activités pétrolières de la Côte Est, et enfin à la détermination des marchés potentiels touchant les infrastructures de transport ferroviaire et portuaire ainsi que l'exploitation des sables bitumineux et de la potasse.

2.2.2 Bureau du Québec à Moncton

La représentation québécoise dans l'Atlantique couvre l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve. Depuis 1980, le Bureau y assure la promotion des intérêts québécois auprès des clientèles gouvernementales et privées, ainsi qu'une liaison étroite avec la communauté acadienne. Le Bureau se consacre enfin à la diffusion de la réalité québécoise sous ses aspects culturels, linguistiques et touristiques.

Affaires institutionnelles

Au cours de la dernière année, le Bureau a intensifié son travail de liaison auprès des gouvernements des provinces de l'Atlantique. En plus de faire rapport sur l'évolution de contentieux existants ou potentiels comme celui du dossier de l'hydro-électricité avec Terre-Neuve d'une part, avec le Nouveau-brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard d'autre part, le Bureau est au besoin intervenu auprès des instances gouvernementales et privées concernées (e.g. dossier des pêcheries avec le Nouveau-Brunswick).

Le Bureau a de plus fourni son appui à la visite du Premier ministre à l'Île-du-Prince-Édouard (Centenaire du drapeau acadien) et à la participation du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes à la Conférence internationale des études acadiennes. Par ailleurs, le Bureau a apporté le support nécessaire aux conférences intergouvernementales d'importance qui se sont tenues sur le territoire qu'il dessert.

Le Bureau a resserré les liens avec sa clientèle acadienne et, à cet effet, il a entre autres organisé quatre missions de hauts fonctionnaires québécois (Conseil et Office de la langue française, ministère de l'Éducation, Secrétariat) auprès d'instances francophones et gouvernementales. En plus d'offrir son support à trois missions privées dans le secteur du développement communautaire francophone, le Bureau a notamment collaboré à la Semaine culturelle à St-John's, à diverses tournées d'auteurs-compositeurs québécois et à plusieurs expositions d'artistes du Québec.

Au plan de l'information, le Bureau s'est appliqué à la diffusion de périodiques québécois, à la promotion des événements estivaux de 1984 et du tourisme d'hiver au Québec et au resserrement de ses contacts avec les médias locaux.

Affaires commerciales

En collaboration avec le ministère du Commerce extérieur, le Bureau a soutenu la participation des milieux d'affaires québécois à diverses expositions dans le secteur des ressources pétrolières, des pêcheries, de la construction et de l'informatique. Le Bureau a de même dû répondre aux nombreuses demandes d'entreprises québécoises à la recherche d'agents manufacturiers, de distributeurs et de représentants. En outre, le Bureau a assuré la diffusion régionale des principales manifestations à caractère économique et commercial tenues au Québec.

Enfin, le Bureau a colligé une importante documentation de référence sur les marchés commerciaux des provinces de l'Atlantique et informé les autorités concernées du profil des occasions d'affaires existantes et prévisibles sur le territoire desservi.

2.2.3 Bureau du Québec à Ottawa

Depuis son ouverture le 31 mars 1984, le Bureau représente à Ottawa l'ensemble des intérêts du Québec auprès du gouvernement fédéral, des représentants provinciaux et étrangers en poste à Ottawa et des différents organismes et associations ayant leur siège social dans la capitale fédérale. Le Bureau recueille toutes informations d'intérêt pour le Secrétariat et les

ministères sectoriels, en plus de collaborer aux rencontres mettant en présence, à Ottawa, les ministres et hauts fonctionnaires du gouvernement québécois.

Affaires institutionnelles

Au cours de sa première année d'existence, le Bureau a amorcé son travail de liaison auprès des nouvelles instances politiques fédérales, puis de la haute fonction publique. Plusieurs dossiers bilatéraux particulièrement importants pour le Québec ont ainsi fait l'objet de dépistage d'informations, de reportages ou d'interventions selon le cas: Pétromont, Domtar, réforme du Sénat, péréquation. Le Bureau a également couvert les activités de la Chambre des communes et des diverses commissions parlementaires, les initiatives des ministères fédéraux au niveau législatif et réglementaire, en plus de faire rapport sur le processus d'élaboration et les orientations prévisibles des nouvelles politiques fédérales et des programmes correspondants.

Le Bureau a de même entretenu des contacts suivis avec les six représentations provinciales et représentations territoriales en poste à Ottawa et transmis la position de ces intervenants au Secrétariat.

Les demandes se sont faites nombreuses, de la part de la communauté internationale et du monde diplomatique en poste à Ottawa, pour des rencontres et échanges avec la représentation québécoise. Le Bureau s'est assuré la collaboration du Secrétariat et du ministère des Relations internationales pour que l'impact de ces relations soit le plus favorable aux intérêts du Québec.

Le Bureau a par ailleurs été à l'écoute des associations francophones pancanadiennes et des médias: ainsi, il est demeuré en liaison avec la Tribune parlementaire et a répondu aux nombreuses demandes d'informations qui lui ont été acheminées.

Le Bureau a également veillé à la promotion des intérêts économiques du Québec en soutenant les initiatives du secteur privé québécois: promotion commerciale auprès du gouvernement fédéral; diffusion de renseignements sur le système fédéral d'accréditation de fournisseurs; facilitation des échanges entre les firmes québécoises et d'éventuels partenaires canadiens et internationaux.

Enfin, le Bureau a porté assistance aux nombreuses conférences fédérales-provinciales tenues dans la capitale fédérale au cours de la dernière année, de même qu'aux missions québécoises de ministres et de hauts fonctionnaires à Ottawa.

2.2.4 Bureau du Québec à Toronto

La représentation québécoise en Ontario a le mandat de développer et d'entretenir les relations institutionnelles, financières et commerciales entre le Québec et l'Ontario. Le Bureau assure également la promotion touristique et culturelle du Québec, en plus de diffuser une image fidèle des réalités québécoises. À cet effet, le doyen des bureaux entretient, depuis 1973, des relations suivies avec le gouvernement, le monde des affaires et les milieux de l'information et de la culture de cette province.

Affaires institutionnelles

Outre la liaison étroite assurée auprès du gouvernement ontarien sur les dossiers d'intérêt commun, le Bureau a poursuivi ses relations auprès des associations d'affaires et des firmes privées ontariennes et pancanadiennes ainsi qu'auprès des agents diplomatiques et économiques de l'étranger en poste à Toronto.

Le Bureau a contribué à onze visites de ministres québécois à Toronto, dont celle du titulaire du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes. Parallèlement à ceci, le Bureau a suivi les développements importants survenus sur la scène politique ontarienne, tant au niveau fédéral que provincial, en plus d'en analyser l'impact aux plans intergouvernemental et économique. Par ailleurs, le Bureau a intensifié ses démarches afin d'ouvrir aux industries culturelles québécoises le marché torontois, qui consomme annuellement quelque 115 millions de dollars en produits culturels. Une centaine de jeunes artistes sont venus s'ajouter aux vétérans québécois du marché de Toronto, véritable tremplin pour la diffusion de leurs oeuvres dans le reste du Canada anglais et aux États-Unis.

En ce qui a trait à la francophonie, le Bureau a entretenu des relations étroites avec les associations franco-ontariennes de même que contribué à la réflexion gouvernementale sur la politique du Québec à l'égard de la francophonie canadienne. Enfin, le Bureau a assuré la diffusion de nombreuses publications (dont son hebdomadaire *Québec Update*), en plus d'organiser des rencontres avec les journalistes torontois et correspondants étrangers en poste à Toronto. Le Centre d'information du Bureau a aussi reçu de nombreuses demandes d'information de la part du public ontarien.

Affaires commerciales et touristiques, le secteur du revenu

Avec quelque quarante visites de gens d'affaires québécois par mois, le Bureau a dispensé ses services de consultation et d'assistance en marketing et en stratégie de pénétration des marchés ontariens et internationaux. Le Bureau a directement contribué à des investissements de 15 millions de dollars au Québec, par ses activités de dépistage et de promotion d'investissements.

Le Bureau a également été très actif en ce qui concerne la promotion touristique, vu l'importance de ses enjeux économiques: à elle seule, l'Ontario contribue davantage à l'industrie touristique québécoise que l'ensemble des États-Unis. La diffusion de quelque 500 articles de presse touristique, la participation à une trentaine d'activités de promotion, l'organisation de quarante-huit tournées de familiarisation au Québec, pour les grossistes et organisateurs de voyages de groupes, ont constitué autant de façons d'appuyer l'intérêt ontarien pour le tourisme au Québec.

Le Bureau procède enfin à la vérification des impôts sur le revenu des corporations et de la taxe de vente dus au Québec par des firmes ontariennes faisant affaires au Québec, en vertu de l'entente intervenue entre les ministères québécois et ontarien du Revenu. Ces activités de vérification ont rapporté, en 1984-1985, un total de 11 954 004 dollars au trésor public québécois.

3. La Direction des affaires institutionnelles et constitutionnelles

3.1 Son rôle

La Direction des affaires institutionnelles et constitutionnelles suit de près les grands dossiers touchant au fonctionnement du fédéralisme canadien et de ses institutions. Elle se préoccupe également des questions touchant l'évolution des États membres de la Fédération canadienne et des territoires non érigés en province.

Elle coordonne l'expertise dans le domaine de l'intégrité du territoire tant dans sa dimension externe qu'interne. On se rappellera que l'aspect externe vise à maintenir l'intégralité du territoire de l'État et met en cause essentiellement les relations du Québec avec les États limitrophes, relativement aux problèmes de frontières, tandis que la dimension interne met en cause la souveraineté législative québécoise sur les terres de la Couronne.

La Direction exerce aussi une fonction de conseillère en matière constitutionnelle. À ce titre, elle conduit toutes les recherches utiles, analyse les positions exprimées par les intervenants sur la scène politique canadienne, formule des avis et prépare les documents d'appui permettant au gouvernement de définir ses positions. Enfin, elle examine les projets d'ententes intergouvernementales afin de s'assurer de leur conformité avec le partage des pouvoirs inscrits dans la Constitution.

Au même titre, elle suit les causes pendantes devant les tribunaux en matière constitutionnelle et en étudie les répercussions, notamment sur les positions constitutionnelles du Québec. De plus, la Direction examine les projets de loi fédéraux qui peuvent avoir une incidence sur l'exercice des compétences législatives et des priorités québécoises.

3.2 Ses activités

3.2.1 La participation aux conférences intergouvernementales

Pendant la première partie de l'année 1984-1985, le Québec a poursuivi son attitude de non-participation sélective aux différentes rencontres fédérales-provinciales auxquelles il était convoqué. Il a également maintenu son retrait du Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (S.C.I.C.) et a refusé de participer au financement de ce dernier. On se rappellera que le gouvernement du Québec avait défini cette attitude à la suite des événements de novembre 1981 qui avaient consacré le rapatriement unilatéral de la Constitution par Ottawa et les neuf autres provinces.

Toutefois, l'attitude au plan intergouvernemental canadien du nouveau gouvernement fédéral a amené le Québec à repenser sa position dans ce domaine. C'est pourquoi, le Québec décidait en septembre 1984 de réintégrer de façon systématique le forum des discussions fédérales-provinciales et, par conséquent, de participer aux différentes réunions intergouvernementales qui pouvaient se tenir à travers le Canada relativement aux divers dossiers que le Québec suivait. Dans la logique de cette décision, le Québec décidait par la même occasion, d'adhérer de nouveau au S.C.I.C.

3.2.2 Le statut du Yukon et des Territoires-du-Nord-Ouest

Il a fallu adopter une ligne de conduite quant au statut à conférer à ces deux territoires aux réunions intergouvernementales canadiennes, et plus particulièrement à la Conférence fédérale-provinciale des Premiers ministres sur l'économie qui s'est tenue à Regina.

Ce dossier soulevait tout le problème de la nature des gouvernements territoriaux de même que celui de la place du Québec au sein d'un système fédéral destiné à accroître le nombre de ses adhérents. Cette question fit donc l'objet d'une analyse de la part de la Direction des affaires institutionnelles et constitutionnelles de même que de la Direction de la recherche et de la planification.

À ce sujet le Québec a fait savoir qu'il n'avait pas d'objection à ce que soient invités comme observateurs à la Conférence les chefs de gouvernements des Territoires-du-Nord-Ouest et du Yukon et à ce qu'ils puissent prendre la parole dans le cadre de la délégation fédérale.

Le Premier ministre fédéral décida d'inviter les chefs des gouvernements des deux territoires à assister à la Conférence de Regina à titre de membres de la délégation fédérale, en soulignant qu'à un moment opportun les Premiers ministres devraient s'interroger de nouveau ensemble sur les modalités de participation les plus indiquées pour assurer la présence des territoires aux diverses conférences des Premiers ministres.

3.2.3 Le Sénat

La Direction a suivi les travaux d'Ottawa sur la réforme de la seconde Chambre fédérale. Le nouveau

gouvernement fédéral ayant dû subir d'importants retards pour l'adoption par la seconde Chambre fédérale d'un projet de loi de nature financière qui avait été adopté à l'unanimité par la Chambre des communes, celui-ci décida de demander une modification à la Constitution de manière à restreindre les pouvoirs législatifs du Sénat.

Le 25 mars 1985, le Premier ministre fédéral, M. Brian Mulroney, faisait part à M. René Lévesque de ses intentions de faire déposer devant le Parlement à Ottawa une résolution demandant une modification constitutionnelle, laquelle aurait pour effet de limiter les pouvoirs du Sénat à l'égard des projets de loi de finance à un veto suspensif de 30 jours. Le Premier ministre fédéral reconnaissait, par la même occasion, que le changement proposé ne constituait pas l'ultime solution aux lacunes actuelles du Sénat. Il attirait l'attention de M. Lévesque sur le préambule de la résolution constitutionnelle qui portait la garantie que serait convoquée d'ici la fin de 1987 une Conférence des Premiers ministres dont l'objet principal serait d'examiner à fond l'avenir du Sénat. Au nom du gouvernement fédéral, le ministre de la Justice devait déposer le 7 mai 1985 un avis de motion devant la Chambre des communes visant à modifier la Constitution relativement aux pouvoirs du Sénat.

3.2.4 Intégrité du territoire: aspect externe

Cette année encore, les problèmes de frontières ont connu peu de développements, bien que la Direction des affaires institutionnelles et constitutionnelles ait continué de veiller au respect de la souveraineté québécoise en collaboration avec le Service de l'intégrité du territoire du ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Ainsi, l'accord interprovincial intervenu entre le Québec et l'Ontario en 1980-1981 sur le segment du fleuve Saint-Laurent-Lac Saint-François de la frontière n'a pas encore connu d'aboutissement. Quant aux autres segments de la frontière avec l'Ontario, les discussions entamées l'année dernière, se sont poursuivies à nouveau cette année à titre exploratoire et technique afin de déterminer les problèmes en suspens et les solutions éventuelles à leur apporter. Par ailleurs, en ce qui concerne les frontières septentrionales, on a poursuivi l'analyse des problèmes frontaliers du Québec dans les baies de James, d'Hudson, etc., et examiné leur solution possible par le biais d'ententes intergouvernementales. En outre, comme par le passé, la Direction a appuyé les actions du Québec visant à affirmer les droits provinciaux dans le golfe du Saint-Laurent et ce, de concert avec les autres services appropriés du gouvernement.

3.2.5 Intégrité du territoire: aspect interne

Le problème de l'importance du patrimoine fédéral au Québec tire sa source du fait que le gouvernement à Ottawa a trop souvent une interprétation très large des compétences législatives du Parlement fédéral de même qu'une évaluation parfois excessive de ses besoins, ce qui a pour effet d'amenuiser d'autant le domaine public québécois. Dans ce contexte, le problème de l'applicabilité des lois provinciales sur les terres de la Couronne se pose avec d'autant plus d'acuité.

Pour veiller à cette dimension de l'intégrité du territoire, le gouvernement québécois a adopté le 15 juin 1977, une décision concernant les transactions immobilières avec le gouvernement fédéral portant sur les terres publiques situées au Québec. Cette décision prévoit différentes modalités de transferts de terrains selon les parties en cause lors de la transaction. De plus, dans un souci de cohérence, cette décision stipule que les terres transférées au gouvernement fédéral ne doivent pas lui permettre d'agir dans un champ de compétence qui relève du Québec.

Au cours de l'année, la Direction des affaires institutionnelles et constitutionnelles a examiné une quarantaine de transactions immobilières mettant en cause le gouvernement fédéral et a fait les recommandations en conséquence. Ces transactions immobilières ont été de tout genre: transferts de la régie et de l'administration de terrains du gouvernement fédéral au gouvernement du Québec et vice-versa, transferts au gouvernement fédéral de l'usage de certains terrains, rétrocessions au gouvernement du Québec de la régie et de l'administration de certains terrains, location de terrains par le gouvernement fédéral au gouvernement du Québec et l'inverse, transactions immobilières impliquant des corporations municipales, des organismes de la Couronne fédérale, etc.

Parmi les transactions majeures que la Direction a dû étudier et qui sont encore en suspens pour diverses raisons, signalons la demande fédérale de transfert de quelque cent soixante-dix kilomètres carrés de terrain dans la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean aux fins de la création d'un champ de tir pour les avions FA-18 et une demande de terrain pour l'implantation d'un institut de cartographie fédéral sur le campus de l'Université de Sherbrooke. De plus, mentionnons que la Direction des affaires institutionnelles et constitutionnelles a complété au cours de l'année une étude sur la propriété de la Grosse-Île, sise près de Québec.

La D.A.I.C. continue par ailleurs sa réflexion sur une mise à jour éventuelle de la décision du Conseil des ministres en matière de transactions immobilières pour tenir compte des nouvelles orientations dans l'administration des immeubles qui pointent à Ottawa.

3.2.6 Le Québec et la Constitution, les projets de loi fédéraux

À différentes reprises pendant l'année, la Direction a aussi procédé à l'analyse des positions des divers gouvernements au Canada sur le plan constitutionnel. Toujours dans le but d'appuyer les demandes constitutionnelles du Québec, la D.A.I.C. a entrepris au besoin les études techniques nécessaires à l'articulation de la position provinciale.

Enfin, tout au long de l'année, la D.A.I.C. a étudié les nombreux projets de loi à connotation constitutionnelle qui ont été déposés devant le Parlement fédéral à Ottawa. La période couverte au cours de la présente année comprend deux sessions, c'est-à-dire la deuxième session de la 32e législature (1983-1984) et la première session de la 33e législature (1984-1985). Quelque soixante-six projets de loi fédéraux ont été analysés.

3.2.7 Les autochtones et la Constitution

Le retrait partiel du forum des discussions fédérales-provinciales n'a jamais toutefois empêché le Québec de participer activement aux échanges de vue portant sur la définition des droits des autochtones dans la Constitution canadienne. C'est pourquoi la Direction, de concert avec la Direction des affaires sociales, éducatives et culturelles, a assisté à deux réunions intergouvernementales qui se sont tenues au cours de l'année 1984-1985 sur le sujet.

Parmi celles-ci, on peut mentionner la Conférence des Premiers ministres sur les droits des autochtones qui s'est tenue à Ottawa les 2 et 3 avril 1985. Au cours de cette réunion, le Premier ministre du Québec a rappelé que c'est à la recherche de formules de coexistence et à la conclusion d'ententes qui les concrétisent que le gouvernement québécois entendait consacrer ses efforts pour assurer les relations les plus harmonieuses possible entre les autochtones et l'ensemble des Québécois.

4. La Direction des affaires sociales, éducatives et culturelles

4.1 Son rôle

Le mandat de la D.A.S.E.C. couvre un large champ d'activités, dont l'éventail va du socio-économique (main-d'oeuvre, création d'emplois, habitation, tourisme, science et technologie) au social proprement dit (santé, services sociaux, sécurité du revenu, éducation et condition féminine), en passant par l'aménagement (urbanisme, affaires municipales, parcs et loisirs), le secteur culturel (culture, communications, immigration et langue) et le secteur juridique (justice, droits de la personne, protection du citoyen).

La Direction est également responsable des dossiers relatifs aux Amérindiens et Inuit, assurant à cet égard la liaison avec le Secrétariat aux affaires gouvernementales en milieu amérindien et inuit (SAGMAI). Elle doit aussi s'occuper de la région de l'Outaouais, territoire particulièrement exposé aux interventions fédérales.

Le domaine des ententes, enfin, a nécessité une attention particulière. Pour l'année financière en cours, la valeur des ententes relevant directement du mandat de cette Direction s'élevait à plus de 2 milliards $, dans les secteurs de la main-d'oeuvre, de la sécurité sociale, de l'éducation, de la science et de la technologie de même que la justice et de l'habitation.

4.2 Ses activités

4.2.1 Affaires culturelles

En 1984-1985, un nouveau climat a favorisé la relance des relations fédérales-provinciales dans le domaine des affaires culturelles.

Ainsi, la conférence fédérale-provinciale tenue à Vancouver, le 28 février 1985, était la première à réunir l'ensemble des gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral depuis plusieurs années. Pour sa part, le Québec s'était abstenu de participer à un tel forum depuis 1980.

On a constaté que le gouvernement fédéral avait occupé un champ de plus en plus vaste en matière de culture même s'il s'agissait d'un domaine qui, pour le Québec, relève de la compétence des provinces.

Les gouvernements du Québec et du Canada ont par ailleurs signé une entente auxiliaire de développement des équipements culturels à la fin de mars 1985. Cette entente couvre la période 1985-1990; elle devrait permettre l'agrandissement du Musée des Beaux-Arts de Montréal et favoriser l'implantation de la Cité internationale du cinéma et de la télévision.

4.2.2 Affaires municipales

Le secteur des affaires municipales a été dominé dans le passé par le dossier des subventions fédérales aux municipalités. Le gouvernement fédéral versait des subventions directes et discrétionnaires aux municipalités malgré les demandes répétées du Québec afin que cesse cette pratique. En juin 1984, le gouvernement du Québec et les municipalités signaient un concordat qui prévoyait que l'emploi de fonds fédéraux à des fins municipales devait faire l'objet d'ententes fédérales-provinciales. Le Québec avait demandé par ailleurs à plusieurs reprises de négocier une entente sur les équipements municipaux.

En octobre 1984, le fédéral confirmait son adhésion à l'entente Canada-Québec régissant le cadre de la participation des municipalités aux programmes fédéraux de création d'emplois. Il confirmait également, à la demande du Québec, son intention de mettre fin à la pratique des subventions discrétionnaires directement versées aux municipalités.

Le cas des subventions annoncées avant l'élection du nouveau gouvernement a également été abordé. Le fédéral a alors accepté de se conformer aux demandes du Québec portant sur la révision et l'examen de ces projets. Toutefois, il n'a pas accepté de négocier une entente portant sur les équipements communautaires.

4.2.3 Les autochtones

Ce secteur fut particulièrement actif cette année, ayant été marqué par une rencontre en avril 1985 des Premiers ministres. Rappelons que la Loi constitutionnelle de 1982 prévoit la tenue d'au moins quatre conférences de cette nature, entre 1982 et 1987.

La présence du Québec à ces discussions se justifie par l'intérêt qu'il porte aux nations autochtones et inuit et ne doit pas être interprétée comme une reconnaissance totale ou partielle de la nouvelle Constitution.

La troisième Conférence des Premiers ministres sur les questions constitutionnelles intéressant les autochtones s'est donc tenue à Ottawa les 2 et 3 avril 1985. Elle avait été précédée de plusieurs rencontres fédérales-provinciales au niveau des ministres et des fonctionnaires.

Pour la première fois, un nombre suffisant de provinces ont accepté lors de cette conférence un projet d'amendement confirmant le droit des peuples autochtones au «Self government». L'opposition de groupes substantiels d'autochtones a cependant empêché que l'on donne suite à ce projet d'amendement. Il a été décidé qu'en 1985, les ministres responsables du dossier constitutionnel autochtone demanderait à nouveau aux autochtones d'accepter la proposition en question.

Même si un amendement constitutionnel était adopté dans ce dossier, il est peu réaliste de penser que la dernière conférence des Premiers ministres prévue pour 1987 permettra de clore le débat. Cette conférence ne sera vraisemblablement qu'une échéance parmi d'autres dans le dossier constitutionnel autochtone.

4.2.4 Les communications

Bien que ce secteur n'ait donné lieu à aucune conférence fédérale-provinciale en 1984-1985, plusieurs rencontres bilatérales ont été tenues entre des hauts fonctionnaires du ministère des Communications. Des groupes de travail ont été mis sur pied, en particulier sur l'avenir de la télévision francophone au Canada.

En septembre 1984, les deux ministres responsables se sont entendus sur la participation financière (5 000 000 $) du gouvernement fédéral au projet québécois de marché international du logiciel de Montréal; cette entente porte aussi sur la fourniture d'équipements techniques et l'expertise-conseil en marketing international.

Le 1er février 1984, les deux ministres ont par ailleurs paraphé une entente auxiliaire de développement économique et régional dans le but de promouvoir le développement des entreprises de communications au Québec.

En février 1985, les ministres Masse et Bertrand ont tous deux participé au Caire à la première Conférence des ministres des Communications des pays membres de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT); ils ont invité à cette occasion les pays membres à tenir la prochaine conférence au Québec en 1986-1987.

4.2.5 La condition féminine

La ministre déléguée à la Condition féminine participait les 29 et 30 mai 1984 à la troisième conférence fédérale-provinciale annuelle des ministres responsables de la Condition féminine. C'est à cette occasion que la ministre a dévoilé les grandes lignes du plan d'action gouvernemental en vue de souligner la fin de la Décennie des Nations unies pour la femme. Elle a également fait connaître les réalisations du Québec au cours de cette décennie.

Au cours de cette conférence on a abordé notamment la question des services de garde. Dans ce domaine, l'Ontario proposait la création d'un groupe de travail fédéral-provincial dont le mandat initial était de faire des recommandations quant à l'établissement de normes nationales de qualité portant sur l'expansion des services, les salaires des travailleurs, etc. Devant les réticences québécoises, les ministres convenaient d'accepter le principe de la création du groupe de travail avec un mandat à définir. C'est en octobre 1984 que la ministre québécoise faisait savoir à son homologue ontarien que le Québec acceptait de participer aux travaux du groupe de travail fédéral-provincial après s'être assuré que le mandat du groupe se limiterait exclusivement aux questions de financement. Le groupe de travail soumettra ses recommandations aux ministres lors de la quatrième conférence annuelle.

Outre ces questions, les ministres ont aussi traité lors de la conférence précitée des femmes battues, de la formation scolaire et des structures gouvernementales en place en matière de condition féminine.

Le volet de la condition féminine a été traité par les Premiers ministres fédéral et provinciaux pour la première fois en février 1985, lors de la Conférence sur l'économie. Par ailleurs, une réunion fédérale-provinciale des présidentes des Conseils du statut de la femme s'est déroulée à Québec les 5 et 6 novembre 1984.

4.2.6 Droits de la personne

Le Québec participe au Comité permanent fédéral-provincial des fonctionnaires responsables des droits de la personne. Le Comité s'est réuni à deux reprises en 1984. Les objectifs du Comité dans le domaine des droits de la personne sont de favoriser l'application des instruments internationaux, dans le respect des responsabilités des onze gouvernements au Canada. À titre d'exemple, mentionnons que le Québec proclamait officiellement à l'Assemblée nationale, en juin 1984, la Décennie des Nations unies pour les personnes handicapées (1983-1992).

De plus, les membres du Comité permanent sont à élaborer des commentaires sur le projet de convention de l'ONU sur les droits de l'enfant et à évaluer la possibilité de ratification de la Convention internationale contre la torture.

Le Québec était membre des délégations canadiennes qui se sont rendues à Genève pour la quarante et unième session de la Commission des droits de l'homme des Nations unies. Tel fut le cas également lorsqu'il s'est agi de présenter aux instances internationales concernées le Rapport supplémentaire des onze gouvernements sur le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Il en a été de même à

Vienne, lorsque le Comité international des experts a étudié le rapport des onze gouvernements afférant à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à New York, lorsque le rapport portant sur le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels a été examiné par les Nations unies.

Au cours de l'année, la question des programmes d'accès à l'égalité, celle de la compatibilité des lois avec les instruments internationaux, celle des dépôts au Canada des documents de l'ONU, ont également retenu l'attention des représentants officiels gouvernementaux.

4.2.7 Éducation

Volet majeur des accords fiscaux, le dossier de l'enseignement postsecondaire a occupé une place importante sur la scène fédérale-provinciale cette année. Le secrétaire d'État, responsable de ce dossier au gouvernement fédéral, a rencontré à quatre reprises le Conseil des ministres de l'éducation (C.M.E.C.) pour tenter d'établir un minimum de consensus sur l'avenir de cette formule de financement. Trois faits déterminants ont marqué ces échanges.

D'abord les dispositions de la loi C-12 imposant un plafond de 5 % et 6 % à l'accroissement des transferts du fédéral aux provinces ont pris fin en avril dernier. Ensuite, la publication du rapport Johnson qui recommande au gouvernement fédéral d'assujettir l'accroissement de ses transferts dans ce secteur au niveau des dépenses que les provinces elles-mêmes y consacrent. Enfin, le budget fédéral du 23 mai où le ministre des Finances annonce qu'à court terme le gouvernement fédéral réalisera des économies de l'ordre de 2 milliards $ en réduisant l'ampleur des augmentations de l'ensemble des budgets de transferts aux provinces.

À la dernière rencontre du secrétaire d'État, avec le C.M.E.C. les provinces ont clairement fait savoir au gouvernement fédéral qu'elles n'accepteront pas que les transferts fiscaux ou financiers destinés au financement du postsecondaire diminuent d'ampleur ou deviennent conditionnels. C'est au cours de l'automne prochain que le gouvernement fédéral établira sa politique dans ce dossier.

4.2.8 La justice

Dans le secteur de la justice, les discussions se sont poursuivies entre Ottawa et Québec relativement aux ententes en matière d'aide juridique (adultes et jeunes contrevenants).

Par ailleurs, les ministres de la Justice se sont rencontrés à deux reprises. Au cours de ces deux rencontres, les ministres provinciaux ont soulevé la question des répercussions des deux jugements de la Cour suprême du Canada (affaires CN-CP et Kripps) qui remettent en question la compétence constitutionnelle des provinces en matière de poursuite criminelle. La possibilité d'un amendement constitutionnel qui restaurerait les provinces dans leurs droits a été soulevée avec la partie fédérale qui n'a pas fermé la porte à une telle solution. Parmi les autres sujets abordés: les futures modifications au Code criminel, la nouvelle Loi sur les jeunes contrevenants, la réforme du droit sur le divorce, l'indemnisation des personnes accusées ou condamnées à tort.

4.2.9 Les loteries

Dans le domaine des loteries, le gouvernement fédéral signait une entente en août 1979 aux termes de laquelle il s'engageait à se retirer du domaine des loteries. En contrepartie du retrait du gouvernement fédéral du champ des loteries, les provinces s'engageaient alors à verser au gouvernement fédéral, tous les ans, une somme équivalant à 24 millions $ en dollars constants de 1979. Les provinces ont toujours respecté cette obligation. Malgré cela, le gouvernement fédéral autorisait au printemps 1984 la Société canadienne des paris sportifs à lancer un concours de pronostics sportifs.

Les provinces se sont concertées en mars 1984 et ont alors convenu de diverses mesures destinées à contrer le retour du gouvernement fédéral dans le domaine des loteries. Les provinces cherchaient ainsi à confirmer la juridiction exclusive des provinces dans le domaine des loteries et, de façon plus générale, à sauvegarder leur position et leurs intérêts dans ce secteur d'activités.

La Société canadienne des paris sportifs a cessé ses opérations en septembre 1984. Le gouvernement fédéral s'est depuis montré prêt à négocier son retrait définitif du champ des loteries.

4.2.10 La main-d'oeuvre

Le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral se sont d'abord entendus sur le financement partagé de trois programmes visant à assurer une plus grande employabilité des bénéficiaires d'aide sociale aptes au travail: stage en milieu de travail, retour aux études et travaux communautaires. La participation financière du gouvernement fédéral à ces mesures est assurée pour une période de deux ans depuis avril 1984, à titre expérimental, grâce à des fonds provenant du Régime d'assistance publique du Canada (R.A.P.C.).

Au cours de l'année, il apparu nécessaire au ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu d'apporter certaines modifications à ces nouveaux programmes, en particulier pour élargir leur portée à

d'autres clientèles que celles prévues au départ (ex.: chefs de famille monoparentale de plus de 30 ans). Il a fallu demander au gouvernement fédéral de négocier certains ajustements à l'entente intervenue entre Québec et Ottawa. Au 1er avril 1985, le Québec attendait la réponse du gouvernement fédéral à ces demandes.

Le nouveau gouvernement fédéral a par ailleurs accepté d'harmoniser son programme «Option formation jeunesse» avec le programme québécois «Stage en milieu de travail», mesure de relance qui était déjà opérationnelle au Québec à l'été 1984.

Il a aussi annoncé son intention d'apporter des modifications importantes au régime d'assurance-chômage, aux divers programmes de création d'emplois qui relèvent de son autorité ainsi qu'aux accords régissant la formation professionnelle des adultes.

Dès la fin de 1984, il a fait part des grandes lignes de sa nouvelle stratégie par laquelle il entend associer le secteur privé à de nouveaux programmes axés sur l'emploi et la formation. Il a aussi publié un Livre vert sur la formation professionnelle des adultes (F.P.A.) qui annonce des changements importants en soulevant toute une série de questions sur le régime actuel.

En ce qui a trait à l'accord fédéral-provincial qui lie actuellement Québec et Ottawa en matière de F.P.A., les deux gouvernements se sont entendus pour le prolonger d'un an, soit du 1er avril 1985 au 31 mars 1986.

Des conférences interprovinciales et fédérales-provinciales ont permis au Québec de présenter sa position sur le sujet. Il a soumis un document traitant des conséquences de la duplication des interventions fédérales et provinciales dans la gestion de budgets qui représentent environ 1 milliard $ par an pour le Québec. Le gouvernement du Québec revendique la pleine responsabilité à l'égard de la formation et du développement des ressources humaines afin de mettre en oeuvre la politique d'éducation permanente qu'il s'est donnée.

Cette question d'une grande importance a été de nouveau soulevée à la Conférence fédérale-provinciale des Premiers ministres sur l'économie, à Regina.

4.2.11 L'immigration

La question des revendicateurs du statut de réfugié a monopolisé la plus grande partie de nos activités dans ce dossier.

La présence au Québec d'environ 7 000 revendicateurs du statut de réfugié soulève à plusieurs égards la question de la responsabilité des gouvernements fédéral et québécois à leur endroit. Le Secrétariat a activement participé à un comité interministériel ayant le mandat d'étudier la notion de résidence comme critère d'admissibilité de ces revendicateurs aux services gouvernementaux. En outre, de diverses manières, il a participé aux études qui se poursuivent visant à déterminer avec précision la responsabilité financière des gouvernements concernant les services fournis par le Québec à ces personnes. Cette problématique occupera une place importante à court terme autant entre les divers intervenants québécois qu'entre le gouvernement du Québec et celui du Canada.

4.2.12 Le multiculturalisme

La politique fédérale du multiculturalisme a refait surface peu après les élections fédérales. Le ministre d'État au multiculturalisme, dès octobre 1985, annonçait son intention de tenir une conférence fédérale-provinciale des ministres responsables de ce dossier.

Lors de cette conférence, le Québec a manifesté sa déception de n'avoir pas obtenu davantage d'éclaircissements du gouvernement Conservateur face à cette politique qui, par définition, ne reconnaît aucune spécificité à la culture et à la langue française du Québec. Il n'a pas été possible, par ailleurs, d'avoir de réponses précises de la partie fédérale concernant le respect et la reconnaissance de la politique québécoise des communautés culturelles dans le cadre de la politique fédérale du multiculturalisme.

4.2.13 Les parcs

Le principal développement à s'être produit au cours de la dernière année a trait au Parc Saguenay. En effet, le nouveau gouvernement fédéral a accepté de participer à l'aménagement de ce site par l'intermédiaire de la nouvelle entente Canada-Québec sur le tourisme, sans exiger de se voir transférer la propriété des terrains. L'existence d'un parc québécois à cet endroit n'est donc plus remise en cause par la partie fédérale. Celle-ci a même proposé au Québec d'entreprendre conjointement une étude de faisabilité concernant la création d'un parc marin au Saguenay. Le Québec s'est déclaré intéressé par un tel projet. Par ailleurs, les discussions Ottawa-Québec sur le dossier des Vieilles Forges du Saint-Maurice ont évolué de façon nettement positive au cours de la dernière année. Une entente devrait être finalisée prochainement dans ce dossier.

4.2.14 La protection du consommateur

Le dossier de la protection du consommateur a été principalement marqué par la question touchant l'octroi de licences pour les produits pharmaceutiques.

En 1969, les règles gouvernant l'émission des licences obligatoires furent modifiées de façon à permettre au licencié d'importer le produit et de le ven-

dre au Canada. Le Québec a été le plus durement touché par l'introduction de modifications à la Loi sur les brevets. En effet, depuis, plusieurs grandes entreprises pharmaceutiques installées au Québec ont tour à tour fermé leurs installations ou encore ont préféré suspendre leurs projets d'agrandissement. Après avoir rendu public un document de consultation proposant certaines modifications à la loi, le gouvernement fédéral créait en avril 1984, la Commission Eastman chargée d'enquêter sur la situation de l'industrie pharmaceutique au Canada et de faire des propositions sur la question de l'octroi des licences.

Le Québec a déposé un document devant la Commission Eastman en août 1984 faisant état de sa position relativement aux modifications à apporter à cet article. Il proposait entre autres que seules les licences obligatoires déjà accordées au moment de l'adoption des dites modifications soient autorisées, qu'une période de protection minimale de cinq ans soit accordée avant qu'une licence obligatoire de fabrication ne soit octroyée et qu'une protection sélective supplémentaire de sept ans soit accordée aux personnes qui s'engagent à respecter certaines conditions ayant trait à la recherche et au développement, à la fabrication ou à l'exportation. Le Québec réitérait ces positions lors de la Conférence fédérale-provinciale des ministres de la Consommation et des Corporations tenue en février 1985.

4.2.15 Santé

Le secteur de la santé a été dominé au plan intergouvernemental par l'adoption de la sanction de la Loi canadienne sur la santé par le gouvernement fédéral.

Le dépôt de cette loi en première lecture avait suscité une levée de boucliers de l'ensemble des gouvernements provinciaux. En avril 1984, les ministres provinciaux de la santé avaient dénoncé le projet de loi devant le Comité sénatorial des affaires sociales. Malgré ces démarches, le Parlement fédéral acceptait à l'unanimité et unilatéralement la Loi canadienne sur la santé.

Une rencontre ministérielle bilatérale Québec-Ottawa s'est tenue le 26 mars 1985 en vue de présenter à nouveau au fédéral la position du Québec sur cette question et les raisons de son opposition: l'intrusion dans un domaine de compétence provinciale, la disparition du régime des ententes fédérales-provinciales, l'augmentation des contrôles bureaucratiques fédéraux, la décroissance de la responsabilité financière du gouvernement fédéral, le caractère punitif de la loi.

Outre la Loi canadienne sur la santé, la question des stratégies en vue de réduire le coût des services de santé a été discutée avec intérêt par les ministres provinciaux réunis pour leur conférence annuelle en septembre 1984. Ceux-ci se sont également penchés sur la planification de la main-d'oeuvre médicale, la transplantation et la recherche d'organes ainsi que les pesticides utilisés en agriculture.

4.2.16 Sécurité du revenu

Dans le champ de la sécurité du revenu, la question de la réforme des régimes de pension aura été fort active au plan fédéral-provincial. Le gouvernement du Québec a participé à plusieurs rencontres fédérales-provinciales portant sur les régimes supplémentaires de rentes ainsi que sur le financement du Régime de rentes du Québec et du Régime des pensions du Canada.

La majorité des provinces se sont entendues sur les points suivants: l'obligation d'offrir à tous les travailleurs d'un groupe visé par un régime d'y participer après deux ans de services, si durant cette période leur revenu annuel a été au moins égal à 35 % du maximum des gains admissibles du Régime des rentes du Québec; la fixation d'un intérêt minimal équivalent au taux de rendement de la caisse du régime sur les cotisations des participants. De plus, l'acquisition et l'immobilisation devront être complétées et effectives après deux années de participation au régime. D'autres éléments du consensus portent sur la cotisation minimale de l'employeur, la transférabilité et la prestation minimale de décès.

4.2.17 Le tourisme

Les ministres fédéral et provinciaux du Tourisme se sont rencontrés en novembre dernier à Moncton. Ils en ont profité pour analyser la situation du tourisme au pays et examiner les principaux problèmes que celle-ci doit affronter. En février, la partie fédérale rendait publique un document d'analyse sur l'état de cette industrie.

Le Québec pour sa part, avait déjà publié à l'automne 1984 un document de travail sur le tourisme québécois intitulé: *Bilan et perspectives d'action 1985-1988.*

Un événement important a marqué le secteur du tourisme, au cours de la présente année: la signature, en janvier, de l'entente Ottawa-Québec dans ce domaine. Cet accord, pour un montant global de 100 millions $, est d'une durée de 5 ans.

4.2.18 Science et technologie

Ce secteur a été marqué par une forte reprise des activités, particulièrement dans les derniers mois de l'année financière. D'une part, en février, se tenait une Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables de la Science et de la Technologie. Il s'agissait de la première conférence ministérielle dans ce secteur depuis 1978. Le point saillant de cette conférence fut l'accord de principe en faveur d'une politi-

que nationale de développement de la science et de la technologie. Le Québec a acquiescé à ce concept à la condition expresse que ladite politique nationale prenne appui sur les priorités des provinces.

Par ailleurs, à la suite de la signature de l'Entente de développement économique et régional (EDER) Canada-Québec, en décembre 1984, des négociations s'amorçaient aussitôt en vue de la signature d'une entente auxiliaire sur le développement scientifique et technologique. Plusieurs rencontres de négociation ont eu lieu jusqu'à maintenant et la signature de l'entente ne saurait tarder. Les principaux points de cette éventuelle entente concernent le financement de deux centres de recherche (Institut d'optique et Laboratoire d'électrochimie) ainsi que des programmes d'appui au développement technologique.

5. La Direction des affaires économiques et financières

5.1 Son rôle

Cette Direction assume la coordination des relations intergouvernementales canadiennes pour toutes les questions de nature économique et financière. À ce titre, elle participe à l'élaboration des politiques québécoises et aux négociations intergouvernementales en ces matières. Elle doit en particulier analyser les orientations, les décisions et les interventions du gouvernement fédéral en vue d'élaborer des hypothèses permettant au gouvernement du Québec de définir des positions pour chacun des aspects de l'activité économique et financière, compte tenu de la spécificité du Québec dans l'ensemble canadien.

La Direction des affaires économiques et financières doit de plus veiller à la cohérence des orientations et des interventions intergouvernementales du Québec dans les dossiers sectoriels de l'industrie et du commerce, du commerce extérieur, de l'énergie, des ressources, des forêts, des transports, de l'environnement, de l'agriculture, des pêcheries, de l'alimentation, du développement économique régional, des travaux publics, des statistiques et des institutions financières de même que dans les dossiers relatifs aux finances publiques. À cette fin, la Direction fournit des services conseils aux différents ministères en plus de participer à toutes les conférences intergouvernementales sectorielles et à la négociation et l'élaboration de toutes les ententes intergouvernementales dans ces secteurs. Elle a également la responsabilité d'organiser la participation du Québec aux conférences des Premiers ministres sur l'économie et de veiller à la préparation des documents nécessaires.

En matière de développement économique régional, la Direction des affaires économiques et financières a assumé la négociation de l'entente-cadre avec le gouvernement fédéral et elle coordonne la négociation des ententes auxiliaires. Depuis l'été 1984, elle est également responsable de l'administration, de la coordination des comités de gestion et de la direction des secrétariats de ces ententes.

5.2 Ses activités

5.2.1 L'agriculture

L'agriculture, comme les autres domaines d'activité économique, a été touchée par la crise économique et dans un tel contexte, les gouvernements ont été appelés à discuter de toute la question du financement agricole lors d'une réunion fédérale-provinciale des ministres de l'Agriculture à Toronto en novembre 1984. Certains assouplissements ont depuis été apportés par le gouvernement fédéral pour les personnes les plus touchées par des hauts taux d'intérêt, mais beaucoup reste encore à faire. Du côté québécois, la situation est différente, puisque les programmes en vigueur sont mieux adaptés pour faire face aux fluctuations des taux d'intérêt.

La stabilisation des revenus agricoles demeure également un dossier majeur au plan fédéral-provincial. À cet égard, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec propose au gouvernement fédéral de mettre à la disposition de tous les producteurs, des programmes de stabilisation de base universels et offerts gratuitement. Le droit des provinces de compléter, s'il y a lieu, la «protection de base» par des régimes complémentaires devra être respecté dans toute intervention du gouvernement fédéral. Ce dernier n'a pas modifié sa position visant d'une part la disparition des programmes provinciaux et d'autre part l'établissement d'un programme tripartite (fédéral, provinces, producteurs) dont les résultats ne correspondraient pas aux besoins des producteurs québécois.

Dans le dossier de l'aéroport de Mirabel, par ailleurs, le gouvernement récemment élu à Ottawa s'est engagé rapidement dans un processus de négociations qui devrait permettre bientôt un règlement satisfaisant du dossier des terres expropriées en trop. Un protocole d'entente a été signé le 27 mars dernier entre des représentants du gouvernement fédéral et des expropriés sur les conditions de revente des terres expropriées. Le Québec négocie de son côté un accord avec le gouvernement fédéral visant à régler les questions relatives aux équipements publics et prévoyant un programme de relance de l'agriculture.

5.2.2 Le commerce extérieur

Les principaux sujets traités au cours des rencontres fédérales-provinciales ont porté sur les relations commerciales canado-américaines, les négociations commerciales multilatérales, la stratégie canadienne d'exportation et le financement des exportations.

— Les relations commerciales canado-américaines

Ce sujet a pris une certaine importance cette année à la suite de la publication par le gouvernement fédéral d'un document de travail intitulé *Comment maintenir et renforcer notre accès aux marchés extérieurs* qui traite du dossier du libre-échange avec les États-Unis et des diverses possibilités de maintenir et de renforcer l'accès des produits et services canadiens au marché américain. Ce document a été soumis aux provinces en début d'année.

De plus, la rencontre au sommet de MM. Reagan et Mulroney au Québec, en mars, aura permis de mettre en branle un processus destiné à réduire les mesures protectionnistes des deux côtés de la frontière.

— Les négociations commerciales multilatérales

En décembre, le ministre du Commerce extérieur fédéral a rappelé que les discussions se poursuivaient au sein du GATT selon le programme de travail mis de l'avant lors de la réunion ministérielle de novembre 1982. Ce programme touche les points suivants qui seraient susceptibles de faire l'objet de négociations durant le prochain round: les mesures de sauvegarde, le commerce des produits agricoles, les marchés publics, le commerce des services, le commerce des produits à base de ressources, les textiles et le vêtement (l'accord multifibre), les tarifs douaniers, le renforcement du système multilatéral et les problèmes des pays en développement.

Le ministre fédéral a reconnu l'intérêt légitime des provinces pour le processus global de prise de décision menant au prochain round de négociations commerciales multilatérales; il s'est dit ouvert à toute discussion sur le rôle des provinces en ce qui a trait à la préparation de la position canadienne pour ces négociations ainsi qu'en ce qui regarde la participation des provinces aux négociations proprement dites. Le Québec a réitéré à cette occasion sa demande traditionnelle pour faire partie de l'équipe canadienne de négociation.

— La stratégie canadienne d'exportation

Le gouvernement fédéral a proposé aux provinces une plus grande coopération fédérale-provinciale en vue d'augmenter l'efficacité des activités de promotion à l'exportation et de réduire les coûts qui y sont rattachés. Dans l'ensemble, les provinces se sont dites intéressées, et le Québec a noté la nécessité d'établir des priorités dans ce domaine.

— Le financement des exportations

Ce document qui a fait l'objet de consultations renferme un certain nombre d'options destinées à améliorer les mécanismes de financement des exportations du Canada dans un environnement commercial de plus en plus compétitif à l'échelle internationale.

5.2.3 Le développement régional

Le 14 décembre 1984, le Canada et le Québec ont conclu une entente de développement économique et régional. Cette entente permet aux deux gouvernements d'identifier les possibilités de développement et d'entreprendre conjointement une série de mesures qui seront définies dans des ententes auxiliaires.

Le 23 janvier 1985, l'entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement industriel a été signée pour une somme de 350 000 000 $ (Canada 50 % — Québec 50 %). Cette entente comprend deux volets:

Volets	
I — Infrastructures industrielles	50 000 000 $
II — Projets industriels majeurs	
a) Études de faisabilité	4 000 000 $
b) Assistance financière	296 000 000 $
	350 000 000 $

Le 16 janvier 1985, l'entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement touristique a été signée pour une somme de 100 000 000 $ (Canada 50 % — Québec 50 %). Cette entente se divise comme suit:

I — Développement des marchés	12 000 000 $
II — Développement des produits	
a) Développement des stations touristiques de ski alpin	35 000 000 $
b) Projets touristiques moteurs	50 000 000 $
III — Études	2 000 000 $
IV — Administration	1 000 000 $
	100 000 000 $

Le 1er février 1985, l'entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement des entreprises de communication a été signée pour une somme de 40 000 000 $ (Canada 50 % — Québec 50 %). Cette entente se divise comme suit:

I — Fonds spécial d'initiatives de communication	6 000 000 $
II — Développement et commercialisation des logiciels et des contenus	16 000 000 $
III — Développement et amélioration des technologies, des infrastructures et des services de communication	16 000 000 $
IV — Administration de l'entente	2 000 000 $
	40 000 000 $

Le 29 mars 1985, l'entente auxiliaire Canada-Québec sur les équipements culturels a été signée pour une somme de 40 000 000 $ (Canada 50 % — Québec 50 %). Cette entente se divise comme suit:

I — Projets d'équipements culturels	39 600 000 $
II — Administration du programme	400 000 $
	40 000 000 $

Au cours du présent exercice, les négociations ont été entreprises en vue de la signature d'ententes dans les domaines suivants: sciences et technologie, forêts et développement minéral. Les autres secteurs susceptibles de faire l'objet d'une entente sont les suivants: transports, PME, agriculture, pêches.

En décembre 1984, le personnel du service des ententes de l'Office de planification et de développement du Québec a été muté à l'intérieur de cette direction. L'administration des responsabilités découlant des ententes terminées de même que des ententes en opération est maintenant dévolue à cette direction.

5.2.4 L'énergie

Le secteur de l'énergie a connu des changements majeurs en 1984-1985, à la suite de l'arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement à Ottawa. La philosophie interventionniste de l'État a été remplacée par une approche carrément orientée vers l'action de l'entreprise privée. Le gouvernement fédéral a procédé en deux étapes: d'abord les coupures budgétaires annoncées en novembre 1984, puis l'accord de l'Ouest intervenu entre le gouvernement fédéral et les provinces productrices le 28 mars 1985.

Les coupures budgétaires ont touché des programmes qui s'adressent aux consommateurs, comme le programme d'isolation des résidences et le programme canadien de remplacement du pétrole. Le programme des embranchements gaziers au Québec a également été touché. Le gouvernement du Québec cherche, à cet égard, à obtenir des assouplissements du gouvernement fédéral.

L'accord de l'Ouest propose une déréglementation des prix du pétrole qui seront dorénavant dictés par le marché et une fiscalité basée sur les profits et non sur les revenus bruts des sociétés pétrolières. Le Québec est favorable aux principes de cet accord. Le nouveau mécanisme de fixation du prix du gaz sera élaboré dans le courant de l'année 1985 et tel qu'il est mentionné dans l'accord, le Québec entend être associé à ce processus.

Le nouveau gouvernement fédéral, par ailleurs, a accepté le principe d'une entente concernant le dossier du fonds Laprade (constitué pour compenser le Québec à la suite de l'arrêt du projet d'usine d'eau lourde à Bécancour). Il reste à déterminer le montant du solde encore disponible et la nature de l'entente à conclure.

Enfin, dans le dossier de Churchill Falls, la Cour suprême du Canada s'est prononcée le 3 mai 1984 sur la loi de Terre-Neuve ayant pour objet d'exproprier les installations de Churchill Falls et visant à mettre fin au contrat d'énergie détenu par Hydro-Québec. Cette loi a été jugée invalide dans sa totalité et confirme ainsi les droits d'Hydro-Québec. Peu après le jugement, le Québec a maintenu son offre de négocier avec Terre-Neuve une solution globale au dossier de l'énergie du Labrador et de la Basse-Côte-Nord.

5.2.5 Les finances

Les présents arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, en vigueur pour la période de 1982-1987, ont apporté d'importantes modifications au programme de péréquation. La nouvelle formule de péréquation, décidée unilatéralement par Ottawa, a entraîné des répercussions telles que le gouvernement fédéral a décidé d'accompagner cette nouvelle formule d'une mesure transitoire de garantie minimale de péréquation valable pour les trois premières années des arrangements 1982-1987.

L'effet de la disparition en 1985-1986 de la garantie minimale de péréquation se traduira pour le Québec par une baisse absolue des droits de péréquation par rapport à leur niveau de 1984-1985. Cette situation est contraire au principe de la péréquation qui veut qu'aucune baisse de droits de péréquation ne doit survenir si aucune amélioration de la richesse relative d'une province bénéficiaire ne se produit et s'il n'y a pas de baisse dans les revenus assujettis.

Cette question a donc fait l'objet de plusieurs discussions entre le gouvernement fédéral et le Québec en 1984-1985. Le gouvernement fédéral a finalement adouci sa position, puisque le ministre des Finances du Canada annonçait, le 1er avril 1985, le versement de 285 millions de $ en péréquation supplémentaire aux six provinces bénéficiaires. Le Québec recevra 110 millions de $ en 1985-1986 et rien l'année suivante. Le gouvernement du Québec n'accepte pas cette décision et entend poursuivre les discussions avec Ottawa afin de corriger l'inéquité imposée par le nouveau programme de péréquation de 1982.

Le contentieux financier Québec-Ottawa est également un dossier majeur dans ce secteur d'activités. Il concerne les réclamations financières faites par le Québec au gouvernement fédéral pour des années antérieures.

5.2.6 L'environnement

Dans le secteur de l'environnement, l'évolution du dossier des précipitations acides a conduit à des déblocages importants au plan du Québec et au plan canadien.

Ainsi, le gouvernement du Québec a adopté une politique et un règlement sur des normes environnementales à atteindre en 1989-1990. Concurremment l'ensemble des gouvernements du Canada ont entrepris, à la suite d'un engagement de principe pris au début de 1984, de réduire de 50 % les émissions d'anhydride sulfureux (SO_2) au Canada d'ici 1994. De plus, le fédéral a annoncé une politique de lutte contre les précipitations acides comportant une participation financière à l'effort d'assainissement de 150 M $. À ce sujet, des rencontres préliminaires Québec-Ottawa ont eu lieu en février concernant la mise en oeuvre de la politique québécoise de réduction des émissions d'anhydride sulfureux.

Dans le domaine de l'eau, la signature par le gouvernement du Québec de la Charte sur les Grands Lacs constitue un événement majeur en termes de relations intergouvernementales canadiennes et internationales. La Charte vise à créer un cadre de coordination et de concertation en ce qui concerne la gestion des eaux du bassin des Grands Lacs et, avec l'adhésion du Québec, d'une portion du fleuve Saint-Laurent.

Des négociations ont par ailleurs été entreprises en vue de modifier et de renouveler des accords existants, notamment en matière de climatologie et de cartographie des plaines d'inondation. De plus, des discussions ont été tenues sur la recherche en assainissement des eaux et sur un cadre général d'entente Québec-Ottawa dans le domaine de l'environnement.

5.2.7 Les forêts

Le renouvellement de l'entente auxiliaire sur le développement forestier constitue certes l'événement le plus marquant de l'année en matière de relations intergouvernementales canadiennes. La nouvelle entente, qui s'échelonnera sur une période de cinq ans (1985-1990), prévoit des investissements totaux de 300 M $, partagés à parts égales entre Québec et Ottawa. L'augmentation des disponibilités de bois industriel, permettant de combler les besoins futurs des usines existantes et à venir, constitue le principal objet de l'entente. Les programmes de reboisement des forêts publiques et privées prennent donc une part importante des budgets de l'entente.

Le Québec a aussi maintenu sa participation aux programmes conjoints (gouvernement fédéral et autres gouvernements provinciaux) de recherche sur l'utilisation d'insecticides et de phytocides à des fins de protection de la forêt.

Enfin, le Québec a suivi de très près les pourparlers qui ont cours entre le Canada et les États-Unis concernant le commerce du bois de sciage. On sait qu'environ 60 % du bois de sciage produit au Québec est exporté aux États-Unis. Cependant, les producteurs locaux américains exercent des pressions de plus en plus fortes pour que les expéditions canadiennes soient limitées.

5.2.8 L'industrie et le commerce

Dans les secteurs de l'industrie et du commerce, les dossiers de la pétrochimie, les réunions fédérales-provinciales concernant le développement économique et régional, la signature de l'entente auxiliaire sur le développement industriel ont retenu l'attention au cours de la dernière année.

— L'industrie pétrochimique québécoise

Au printemps 1984, la direction de la compagnie Union Carbide Canada ltée annonçait au gouvernement du Québec son intention de fermer son usine de fabrication de résines de polyéthylène de basse densité à Montréal-Est. Cette fermeture aurait entraîné automatiquement la fermeture de l'usine de Pétromont à Varennes et, par extension, l'interruption des approvisionnements d'autres usines pétrochimiques. Ces usines, devant s'ajuster à courte échéance à de nouveaux approvisionnements de sources éloignées, étaient également menacées à terme de fermeture. L'effondrement de ce noyau pétrochimique signifiait la perte prochaine de 650 emplois directs et de 985 emplois indirects.

Ces possibilités de fermetures d'usines menacent la survie même du centre pétrochimique québécois à un moment où le gouvernement fédéral s'engage à effectuer une réévaluation complète de sa politique de fixation des prix et de la taxation des hydrocarbures.

Le gouvernement du Québec s'est donc fermement engagé à protéger l'industrie pétrochimique montréalaise et il a, à cette fin, conclu une entente spéciale d'une durée de quatre ans avec Union Carbide. Cette entente prévoit que le gouvernement du Québec compensera les pertes d'opération réalisées aux usines de polyéthylène de Montréal-Est et d'éthylène de Varennes.

Quant au gouvernement fédéral, il a accepté en septembre 1984 la proposition d'urgence du gouvernement québécois visant à accorder à Pétromont une aide financière de 30 M $ (partagée également entre les deux ordres de gouvernement). Cette subvention avait pour objet d'assurer la poursuite des opérations de Pétromont jusqu'au 31 mars 1985.

— Les réunions fédérales-provinciales

Trois réunions ministérielles ont eu lieu au cours de l'année. Parmi les principaux sujets étudiés il faut signaler le développement économique et régional. À cet égard, neuf énoncés de principe ont déjà reçu l'approbation des ministres responsables du développement économique et régional et des Premiers ministres. Un document qui explicite ces neuf principes devrait être publié sous peu après avoir été approuvé par les ministres responsables. Ce sera la première fois que les onze gouvernements élaboreront conjointement une position sur le développement régional.

Le Programme d'aide au développement industriel régional (P.D.I.R.) a aussi fait l'objet de discussions. À la suite d'une proposition du gouvernement fédéral, les provinces ont donné leur accord pour que les différentes formes d'aide aux PME (modernisation, mise sur pied d'entreprises nouvelles ou agrandissement) offertes dans le cadre du P.D.I.R. soient administrées par les provinces. Des négociations ont débuté entre le gouvernement fédéral et chacune des provinces en vue de conclure des ententes sur ce sujet.

— La signature de l'entente auxiliaire sur le développement industriel

Le 23 janvier 1985 était signée une nouvelle entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement industriel. Cette entente permettra d'injecter 350 M $ dans des projets industriels majeurs sur l'ensemble du territoire québécois. Cette entente, d'une durée de cinq ans, découle de l'entente-cadre de développement économique et régional. Elle se traduira par des contributions financières majeures visant à stimuler les investissements industriels privés dans les secteurs où le Québec jouit d'avantages concurrentiels sur le plan mondial.

L'entente introduira des mécanismes nouveaux permettant de mieux coordonner les programmes des deux gouvernements en matière de développement industriel.

5.2.9 Les mines

Le secteur minier a été durement touché par la récession économique. Les gouvernements ont donc été appelés à discuter de l'évolution de la situation de ce secteur et de certains problèmes particuliers vécus dans les villes minières isolées. C'est ainsi que plusieurs échanges ont eu lieu relativement à la taxation des indemnités versées aux travailleurs des régions nordiques. Des discussions se sont poursuivies également sur les modalités d'intervention des deux niveaux de gouvernement dans le cas d'une fermeture temporaire ou permanente de mine. On sait que souvent les villes minières dépendent d'une seule industrie pour survivre: des mesures particulières s'imposent donc à cet égard.

Le Québec et le Canada négocient présentement une entente auxiliaire sur le développement minéral. Cette entente financerait des activités dans les secteurs d'activités suivants: les activités géoscientifiques, la recherche et le développement sur l'amiante, les infrastructures de développement minéral et le désenclavement de l'industrie québécoise du minerai de fer.

5.2.10 Les pêches maritimes

Le nouveau contexte des relations Québec-Ottawa aura permis de régler quelques questions très concrètes comme l'émission de permis réguliers de pêche à des navires acquis par le gouvernement du Québec à la suite de la prise de contrôle de Madelipêche.

Le Québec a insisté sur la nécessité d'une participation effective des provinces à la gestion de la ressource en redéfinissant, par exemple, le rôle dévolu au Conseil fédéral-provincial des ministres des pêches de l'Atlantique pour en faire un organisme politique décisionnel. Des mécanismes pouvant permettre une plus grande autonomie administrative des provinces ont également été définis par le Québec.

Le Québec a cherché à consolider l'effort de pêche de la flotte québécoise, et à harmoniser les politiques des gouvernements en matière de qualité en vue d'améliorer les prix et la demande des produits canadiens. Les discussions au plan intergouvernemental ont porté sur l'inspection des produits marins et le contrôle de la qualité, les allocations aux entreprises, les plans de pêche de 1985, l'approvisionnement aux usines à court de ressources et la répartition des quotas aux pays étrangers.

Dans le cadre de l'Entente de développement économique et régional, des négociations ont été entamées en vue de conclure une entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement des pêches.

5.2.11 Les transports

Certaines des ententes négociées au cours des dernières années avec le gouvernement fédéral concernant le réseau québécois des transports (routes, aéroports et ports locaux et régionaux, etc.) ont été reconduites, d'autres ont été étendues. C'est ainsi que l'entente Québec-Ottawa sur le développement des aéroports nordiques a été mise en oeuvre. L'entente permettant au gouvernement fédéral de contribuer aux coûts de la desserte maritime de la Basse-Côte-Nord a été reconduite pour une autre année. Les gouvernements canadien et québécois ont aussi convenu de l'achat de deux appareils CL-215 qui seront opérés par le Service aérien du gouvernement du Québec. Cet achat a été défrayé à parts égales par les deux gouvernements.

La fin de l'exercice financier 1984 marquait aussi l'échéance de l'entente auxiliaire sur les transports. Des négociations ont donc été conduites en vue de la conclusion d'une nouvelle entente d'une durée de cinq ans pour une somme totale de 170 M $. L'entente doit porter sur le développement des routes, l'amélioration des ports et aéroports de la Basse-Côte-Nord, l'amélioration des ports et aéroports des territoires nordiques du Québec et la recherche et le développement en matière de transport. L'entente pourra être signée en juin 1985.

Dans un autre domaine, le 10 mai 1984, le gouvernement fédéral faisait connaître sa nouvelle politique de régionalisation des transports aériens. Cette politique propose la mise en oeuvre de mesures de libéralisation pour toutes les régions au sud du 50^{e} parallèle, pour le Québec, et au sud du 55^{e} parallèle pour les provinces de l'Ouest. Le Québec, au cours de la conférence des ministres provinciaux des Transports du 31 mai 1984, a émis des inquiétudes sur les effets éventuels de cette nouvelle politique.

Le gouvernement du Québec a entrepris, en concertation avec les gouvernements fédéral et provinciaux, de simplifier la réglementation du transport des marchandises par camion. Cette action était rendue nécessaire par suite de la vaste entreprise de déréglementation engagée aux États-Unis. Au cours d'une rencontre ministérielle fédérale-provinciale et interprovinciale, les ministres en sont venus à une entente visant à uniformiser et à simplifier la réglementation concernant le transport interprovincial des marchandises.

6. La Direction de la francophonie et de la coopération

6.1 Son rôle

La Direction de la francophonie et de la coopération, jusqu'au 1er juillet 1984, avait pour nom la Direction des programmes d'aide et de coopération. Cette nouvelle appellation fut retenue, lors du passage du ministère des Affaires intergouvernementales au Conseil exécutif de la Direction des affaires canadiennes, afin de faire disparaître le mot «aide» qui semblait mal perçu et de mettre l'accent sur les activités dans le domaine de la francophonie.

La Direction de la francophonie et de la coopération est responsable des programmes d'aide technique et financière aux minorités francophones hors Québec et des programmes de coopération interprovinciale.

La gestion de ces programmes est assurée par trois coordonnateurs régionaux, un pour la région de l'Ouest canadien, un pour la région de l'Ontario et un autre pour la région de l'Est canadien. La gestion de certains dossiers à caractère pancanadien, particulièrement pour la francophonie, sont assurés par un autre coordonnateur.

6.1.1 Programme de collaboration au développement des communautés francophones hors Québec

- **Programme d'aide technique et financière à la Fédération des francophones hors Québec et à ses organismes membres et affiliés**

Ce programme est administré dans le cadre de l'entente intervenue en 1977 avec la F.F.H.Q. et ses organismes membres et affiliés. Au cours de l'exercice financier 1984-1985, une programmation globale a été arrêtée entre le Québec et la F.F.H.Q. et 80 % des projets présentés ont été réalisés. Certains projets retenus en début d'année ont fait l'objet d'ajustements afin de mieux répondre aux besoins des groupes concernés.

- **Programme d'appui à des initiatives multiples (PAIM)**

Ce programme d'aide technique et financière vise à répondre le plus adéquatement possible aux demandes des nombreux groupes francophones non-membres de la F.F.H.Q. Le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes a mis sur pied, à la fin de l'année 1981, un programme spécial visant à favoriser par l'octroi de petits montants (maximum 5 000 $) la réalisation de différents projets tels des stages, des colloques, des spectacles, des publications et divers achats de produits culturels.

6.1.2 Les programmes de coopération interprovinciale

En 1969, le gouvernement du Québec a signé deux ententes de coopération avec l'Ontario et le Nouveau-Brunswick. Par ce programme, le Québec veut assurer son rayonnement dans les autres provinces canadiennes, favoriser la connaissance réciproque des Québécois et des résidants des autres provinces, promouvoir les échanges de vue et d'expertise et contribuer à l'épanouissement de la langue et de la culture françaises en dehors du Québec. En plus de ces ententes formelles de coopération, le Québec réalise certaines activités de coopération avec les ministères de l'Éducation de l'Alberta et du Manitoba.

Les projets de coopération se situent principalement dans les domaines de l'éducation, de la culture et des communications.

Les programmes de coopération interprovinciale, sur le plan technique, ont débuté avec l'Ontario et le Nouveau-Brunswick, avec qui le Québec a conclu des accords de coopération en 1969. Par la suite, des activités d'échanges entre le Québec et les provinces de l'Ouest, sauf la Saskatchewan et la Colombie-Britannique, se sont développées de façon progressive sans faire l'objet toutefois d'ententes formelles comme il en existe avec l'Ontario et le Nouveau-Brunswick.

En mars 1985, à la demande du Manitoba, le sous-ministre de l'Éducation de cette province s'est rendu à Québec pour parapher un accord de coopération entre son Ministère, le ministère de l'Éducation du Québec, et le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes. Cet accord fait état d'une programmation qui se réalisera au cours du prochain exercice financier 1985-1986.

Dans le cas de l'Alberta, les activités de coopération avec le Québec sont administrées par les ministères sectoriels, en concertation avec le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes.

Dans le cadre des ententes Québec-Ontario et Québec-Nouveau-Brunswick, les accords prévoient que des commissions permanentes doivent se réunir au moins une fois par année pour veiller au bon déroulement des opérations prévues, en faire l'évaluation,

étudier de nouveaux projets et établir une programmation pour l'année à venir.

6.2 Ses activités

Pour l'exercice financier 1984-1985, la Direction de la francophonie et de la coopération disposait d'un budget de 1 267 700 $ et 95 % de cette somme fut dépensé. Un montant de 527 097,02 $ fut affecté à l'entente Québec-Francophones hors Québec, 75 428,94 $ au Programme d'aide aux initiatives multiples et 609 683,87 $ aux programmes de coopération interprovinciale.

6.2.1 Francophonie et coopération dans l'Est canadien

L'aide aux associations francophones a porté particulièrement sur le prêt de services de consultants à court et à moyen termes dans les secteurs de l'archivistique, du développement touristique, d'organisation d'activités estivales, de formation en gestion de temps, marketing et artisanat.

C'est ainsi que les services d'un consultant québécois ont été offerts pour une durée d'un an (septembre 1984 à septembre 1985) à la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick (S.A.N.B.), pour que celle-ci procède à une recherche d'envergure sur la distribution des services de santé à la population du Nouveau-Brunswick.

La Direction de la francophonie et de la coopération a organisé également des stages en chanson folklorique pour le Festival «Longue Veillée» à Terre-Neuve, et donna au Québec un stage de formation aux correspondants fondateurs du journal *Le Gaboteur*.

Dans le domaine de l'information, la Direction de la francophonie et de la coopération a apporté, en raison de l'absence de quotidien francophone au Nouveau-Brunswick, son aide à la S.A.N.B. dans une opération de communication visant à rejoindre les francophones dans toutes les régions de la province.

À l'occasion du 100e anniversaire du drapeau acadien, le Premier ministre, M. René Lévesque, s'est rendu en terre acadienne et, à la suite d'une demande de la Société nationale des Acadiens (S.N.A.), a offert aux différents organismes membres un don d'ouvrages de littérature enfantine québécoise pour un montant de 20 000 $. Ces volumes ont été achetés chez des fournisseurs québécois et remis à la S.N.A. qui coordonnait l'opération de répartition parmi les diverses instances.

Les festivités 1534-1984 ont également été l'objet d'activités d'échanges. À cette occasion, 25 jeunes Acadiens ont remonté le Saint-Laurent jusqu'à Québec sur le bateau Cap Espoir.

Ces projets se sont tous déroulés à la suite d'ententes avec les organisations francophones de l'Est canadien, soit la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador, la Société Saint-Thomas d'Aquin, la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse, la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick et la Société nationale des Acadiens.

La coopération, par ailleurs, a continué sur sa lancée. La Commission Québec-Nouveau-Brunswick s'est réunie et a établi la programmation 1984-1985. Cette programmation s'adresse en grande partie à des associations ou des organismes francophones du milieu.

Au niveau de la coopération interprovinciale, le secteur de l'éducation a donné lieu à plusieurs missions d'experts dans le domaine de l'enseignement à distance, de la formation des enseignants et de l'informatique. Le Québec et le Nouveau-Brunswick s'échangèrent, pour la première fois, des élèves du secondaire dans le cadre du programme d'échange de 6 mois. L'Université Sainte-Anne en Nouvelle-Écosse et l'Université du Québec ont continué leurs échanges, de même que la bibliothèque Champlain de l'Université de Moncton et la Bibliothèque nationale du Québec.

Une double tournée d'écrivains, soit d'écrivains québécois dans les écoles secondaires acadiennes, et d'écrivains acadiens dans les écoles québécoises, s'est avérée encore cette année très dynamique. Les divers salons du livre québécois, par ailleurs, ont accueilli des maisons d'édition acadiennes et ont favorisé la diffusion du livre québécois.

Au plan culturel, quelques tournées d'artistes et de troupes de théâtre ont été soutenues dans le cadre du Festival d'été de Québec et du Festival de Caraquet. L'Orchestre symphonique de Québec a effectué une tournée au Nouveau-Brunswick. La participation d'Acadiens fut favorisée au Cinars, à Pro-Art et aux Métiers d'art du Québec. Huit Acadiens ont également bénéficié de 6 bourses en arts d'interprétation et de 2 bourses en artisanat; ces bourses ont permis à ces candidats de faire des stages de perfectionnement au Québec.

La collaboration développée entre la Fondation Boscoville de Montréal et la Commission scolaire et la municipalité de Shédiac s'est poursuivie. Enfin, la diffusion de Radio-Québec s'est poursuivie en Acadie jusqu'au 31 décembre 1984 ainsi que le programme d'échanges d'emplois d'été déjà en vigueur.

Le Programme d'appui à des initiatives multiples a permis de supporter financièrement plusieurs initiatives proposées par des organismes tels que: la Société St-Pierre de Cheticamp, la Fédération des festivals acadiens de la Nouvelle-Écosse, la ville de Caraquet, le Conseil acadien de coopération culturelle, l'École Shannon, l'Université de Moncton, etc.

6.2.2 Francophonie et coopération en Ontario

L'Association canadienne-française de l'Ontario a bénéficié, jusqu'en août 1984, d'une aide technique dans le secteur des sports et loisirs. Un consultant québécois a été affecté pour une troisième année auprès de cet organisme dans le cadre de l'entente Québec-Fédération des francophones hors Québec. Dans le cadre de ce même programme, l'ACFO a aussi pu bénéficier d'un spécialiste québécois en gestion de documents.

Parmi les autres organismes de la communauté franco-ontarienne qui ont reçu une aide financière dans le cadre de nos programmes de collaboration, soulignons Hospitalité Niagara, l'Association française des conseils scolaires de l'Ontario, le Conseil régional Ottawa-Carleton de l'ACFO-Huronie pour la radio communautaire de Penetanguishene.

En ce qui a trait à la coopération, la Commission permanente Québec-Ontario ne s'est pas réunie mais les projets de coopération se sont poursuivis au même rythme que par les années passées.

Parmi les programmes offerts à la population des deux provinces, ce sont les programmes dans le secteur de l'éducation qui touchent le plus de personnes. Les programmes d'échanges d'élèves, de jumelage de classes, le programme en éducation des adultes, les projets de coopération entre collèges et entre universités ont permis à quelques milliers de Québécois et d'Ontariens de mieux connaître la réalité et les réalisations de l'autre province.

Le programme d'échanges d'emplois d'été pour étudiants de niveau universitaire a, par ailleurs, donné la chance à cent étudiants et étudiantes de diverses universités québécoises de travailler, pendant l'été 1984, dans la fonction publique ontarienne. Un nombre identique d'étudiants de l'Ontario séjournaient également au Québec durant la même période de treize semaines.

Enfin, 24 projets de coopération ou de diffusion du secteur culturel ont reçu un support financier. Ces activités s'adressaient à des artistes, des groupes et des organismes d'à peu près tous les secteurs de la culture. Parmi ceux-ci, notons particulièrement l'École nationale de théâtre du Canada, la Quinzaine internationale de théâtre de Québec, Québec Été Danse, la Compagnie de danse Jo Lechay, l'Ensemble vocal Tudor, les Productions québécoises Pro-Art, l'Association québécoise du jeune théâtre, la Société de musique contemporaine, le groupe Danse-Partout, le Festival d'été de Québec, le Playwright Workshop Montreal, etc. Soulignons aussi le rôle du Conseil québécois de l'estampe dans la proposition d'une importante exposition conjointe de gravures intitulée «Actions/Impressions», exposition qui sera par ailleurs offerte en mai 1985, à Montréal.

La D.F.C. a collaboré également à de nombreux projets avec le Bureau du Québec à Toronto notamment pour favoriser la présence de l'Orchestre symphonique de Montréal au Festival international de Toronto, celle des Grands Ballets canadiens au O'Keefe Center et le groupe La Fanfafonie au Toronto Salutes Québec.

6.2.3 Francophonie et coopération dans l'Ouest canadien

Le programme d'aide à la Fédération des Franco-Colombiens a favorisé l'organisation de stages en levée de fonds et en planification financière pour les membres de la Fédération, ainsi que la participation de deux membres à la III^{e} Conférence internationale de droits constitutionnels. La directrice générale a suivi au Québec un programme de perfectionnement de cadres et les artistes franco-colombiens ont pu bénéficier de stages de formation donnés par des Québécois. Un archiviste québécois a terminé le catalogage des archives de la Société historique de Vancouver, un monteur de film québécois a participé à la production du film commémorant le 75^{e} anniversaire de Maillardville et un autre Québécois a aidé à réaliser un diaporama publicitaire pour les clubs jeunesse franco-colombiens. Une aide financière a finalement permis à l'émission de radio communautaire francophone «l'Apéro» de se munir de disques québécois.

L'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA) a pu, grâce à l'appui de la Direction, organiser des colloques sur les communications, le développement économique et les coopératives de travailleurs. Une subvention du SAIC a permis l'engagement d'un Québécois, du 1er septembre 1984 au 1er septembre 1985, à titre d'agent de développement pour l'ACFA et le seul journal francophone de l'Alberta, *le Franco-Albertain*, a ainsi bénéficié de ses services à titre de journaliste.

Un membre de l'Association culturelle des Franco-Canadiens (A.C.F.C.) de la Saskatchewan a bénéficié d'un stage au Québec pour s'informer sur les droits des Anglo-Québécois en éducation et deux membres de l'Éducation des adultes du ministère de l'Éducation du Québec se sont rendus en Saskatchewan pour arrêter un plan d'implantation de l'éducation permanente à l'intention des Fransaskois. L'Association culturelle fransaskoise, quant à elle, a profité des servi-

ces d'un expert québécois pour arrêter les plans concernant l'établissement d'une maison de jeunes à Saskatoon. La D.F.C. aida à organiser également un stage en économie pour la communauté.

Le lendemain de l'incendie des locaux de la Société franco-manitobaine, due à un acte criminel, le ministre des Affaires intergouvernementales avait offert aux Franco-Manitobains 50 000 $. Sur une période de deux ans, deux missions d'archivistes québécois ont permis de restaurer les archives et d'établir un système de classement de celles-ci. À la suite de la demande de la Société, le SAIC a, cette année, accepté de verser un montant de 25 000 $ pour la construction de nouveaux locaux.

Des membres de la S.F.M. ont suivi un stage en économie au Québec. Le Centre culturel Franco-Manitobain a, une fois de plus, reçu une comédienne québécoise reconnue et renommée pour son gala annuel. Le Festival du Voyageur, quant à lui, a accueilli un groupe québécois et une exposition du Musée de Sept-Îles. En plus d'avoir favorisé l'organisation de colloques sur la marche athlétique, la culture et l'économie, la Direction de la francophonie et de la coopération a organisé des sessions de perfectionnement pour le groupe Pluri-Elles, la Fédération des aînés franco-manitobains et la S.F.M.

L'Association culturelle franco-ténoise (A.C.F.T.) des Territoires-du-Nord-Ouest a fait appel pour la première fois aux services de la Direction et elle a pu engager un historien québécois pendant un mois, afin d'inventorier et d'amasser la documentation portant sur l'influence des francophones dans la découverte des Territoires-du-Nord-Ouest.

Le Programme d'aide aux initiatives multiples a permis au Québec de travailler, entre autres, avec la Troupe de la Seizième de Vancouver, le Centre culturel français de l'Okanagan, la Commission culturelle fransaskoise, l'Association jeunesse fransaskoise et le Salon du livre de Saskatoon, la Boîte à Popico d'Edmonton et le Conseil albertain de la coopération. Cette programmation a également permis à quatre jeunes Albertains de s'associer, pendant 10 jours, aux jeunes Québécois lors des événements de 1534-1984.

En ce qui a trait aux activités de coopération interprovinciale, elles furent nombreuses et diversifiées.

Au Manitoba, cinq étudiants ont participé aux échanges d'emplois d'été. Avec le Bureau de l'éducation française (BEF), dans le cadre de la Coopération Québec-Manitoba, neuf échanges Francophones-Francophones ont été réalisés dans le programme d'échanges d'élèves du secondaire (6 mois); un universitaire québécois a donné un cours de psychologie sociale de l'éducation pendant l'été au Collège de Saint-Boniface; une bourse d'études a permis un stage d'un an à l'École nationale de théâtre du Canada pour une Franco-Manitobaine; des conférenciers québécois ont rencontré des Éducateurs franco-manitobains (E.F.M.) et du ressourcement pédagogique fut donné aux conseillers du BEF. Au niveau de la diffusion culturelle, une exposition québécoise s'arrêta à Winnipeg et la participation du groupe Folle Avoine fut favorisée lors des festivités 1534-1984.

L'Alberta et le Québec ont échangé, de part et d'autre, trente étudiants dans le programme d'échanges d'emplois d'été, alors que soixante-quinze élèves albertains de niveau secondaire ont séjourné et étudié au Québec pendant trois mois et qu'autant d'élèves québécois, de même niveau, ont séjourné et étudié en Alberta. Trois projets de recherche universitaire se déroulaient également entre l'Université de l'Alberta et des universités québécoises. En diffusion et coopération culturelle, quatre Québécois ont reçu de l'aide pour se perfectionner au Banff School of Fine Arts, une compagnie de danse québécoise a participé à Focus '85 et des administrateurs de théâtre ont pu participer à Contact Alberta. Au niveau économique, une aide technique a été apportée à la Caisse populaire Francalta.

En Colombie-Britannique, neuf étudiants québécois ont suivi des cours du Collège Lester B. Pearson et six projets en recherche universitaire ont été inventoriés. La diffusion culturelle a permis des participations québécoises au Centennial Theatre et à Pacific Contact, au 4e Festival vidéo des télévisions communautaires, au Youth Music Society, au Festival de Granby et au Vancouver Children Festival; cette coopération favorisa également la participation du groupe la Ratatouille aux célébrations de 1534-1984.

6.2.4 Les dossiers à caractère pancanadien en francophonie

Dans le domaine de la francophonie hors Québec, la Direction organise plusieurs activités à caractère national avec plusieurs fédérations nationales comme celles des Femmes canadiennes-françaises, les Centres culturels canadiens-français, les Jeunes canadiens-français ou encore des associations provinciales d'enseignants francophones et celle de la Presse francophone hors Québec.

Comme l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.H.Q.) regroupe vingt (20) hebdos francophones dans les autres provinces canadiennes, une subvention lui a été versée pour réaliser deux projets de formation des membres de l'Association: les journalistes et les directeurs d'hebdos.

La Direction de la francophonie et de la coopération a accueilli à Québec six journalistes des hebdos qui ont assuré, pour toute la presse francophone hors Québec, une couverture des Grands Voiliers et d'autres activités de francophonie qui se déroulaient

à Québec grâce à la collaboration du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (séjour de 50 jeunes Ontariens, stage des enseignants francophones hors Québec, etc.). La D.F.C. a fait paraître des messages dans les hebdos francophones hors Québec afin de faire connaître à la population francophone hors Québec les services qui sont offerts par les bureaux du Québec et les programmes de la D.F.C. et pour souligner certains anniversaires importants de la francophonie hors Québec.

Pour répondre à des besoins qui ont été exprimés souvent et avec insistance par le milieu des enseignants francophones hors Québec, un stage de perfectionnement pédagogique et linguistique a été organisé à l'université Laval, en juillet dernier, pour 3 semaines. Vingt professeurs des autres provinces canadiennes qui enseignent en français à l'élémentaire ont participé à ce stage. La sélection des professeurs a été faite par les associations francophones de professeurs (Association des enseignants francophones de l'Ontario, Éducateurs franco-manitobains, Association des enseignants de la Nouvelle-Écosse) ou avec les associations provinciales (Association canadienne-française de l'Alberta).

En Acadie (provinces maritimes), au cours de l'année 1984-1985, et en Ontario en février et en mars 1985, une personne-ressource de l'Association des radios communautaires du Québec (A.R.C.Q.) a effectué des études de faisabilité et d'organisation des radios communautaires. Les services de cette personne seront prêtés à la Fédération des jeunes Canadiens-Français pendant l'année 1985-1986, pour planifier et implanter les radios communautaires francophones dans l'Est, en Ontario et au Manitoba.

Dans le secteur jeunesse, la D.F.C. a également mis sur pied deux projets: un stage de découverte des institutions québécoises par 50 jeunes Ontariens de Direction-Jeunesse, et des emplois d'été pour neuf étudiants francophones de niveau universitaire à Québec au cours de l'été 1984. Ce groupe formé de jeunes engagés dans les associations de jeunesse francophone de leurs provinces respectives, a élaboré des projets d'échanges pour l'Année internationale de la jeunesse, dont deux se réaliseront en 1985-1986: un stage au Québec en coopératives de jeunes travailleurs et un projet de musique rock en français pour les radios communautaires et les associations de jeunes francophones.

D'autres subventions ont été accordées à la Fédération des femmes canadiennes-françaises en rapport avec le dossier des Femmes collaboratrices de leur mari dans l'entreprise. Comme le Québec assume un net leadership dans ce dossier au Canada, l'aide de la Direction de la francophonie et de la coopération a permis aux femmes francophones hors Québec de profiter de l'expertise de l'Association des femmes collaboratrices (A.D.F.C.) du Québec.

7. La Direction de la planification et de la recherche

7.1 Son rôle

Mise sur pied à l'été 1984, la nouvelle Direction a pour mandat général de dégager au plan intergouvernemental canadien des éléments d'analyse et de prospective applicables aux différents dossiers sectoriels, dans diverses questions reliées aux affaires fédérales-provinciales.

La Direction assume aussi le Secrétariat du Comité de coordination des relations intergouvernementales (C.C.R.I.), qui regroupe, sous la présidence du Secrétaire général associé aux affaires intergouvernementales canadiennes, un certain nombre de ministères ou organismes à vocation horizontale (Conseil exécutif, Finances, Conseil du trésor, Relations internationales, Justice, Développement économique). Créé dans le but d'assurer une plus grande cohérence de l'action intergouvernementale canadienne du Québec, le C.C.R.I. est appelé à se prononcer sur tous les dossiers majeurs dans ce domaine.

7.2 Ses activités

La Direction joue tout d'abord un rôle conseil auprès du Secrétaire général associé aux affaires intergouvernementales canadiennes et donne suite aux diverses demandes en provenance du bureau de celui-ci.

Les fonctions qu'elle occupe au C.C.R.I., où sont discutés tous les dossiers significatifs en matière intergouvernementale canadienne, permettent à la Direction de bénéficier d'un portrait à jour de l'état des réflexions de l'administration québécoise sur les grands dossiers dans ce domaine.

De concert avec les autres directions du Secrétariat, la Direction de la planification et de la recherche a également pour rôle de dégager les grands éléments de prospective dans le secteur des relations intergouvernementales.

Enfin, la Direction voit à développer des relations avec les différents organismes qui effectuent de la recherche dans le domaine des affaires intergouvernementales canadiennes, à l'extérieur du gouvernement du Québec. Cela inclut des organismes québécois, canadiens ou étrangers, publics ou privés, (universités, instituts de recherche, etc.).

7.2.1 Institutionnalisation des mécanismes de coordination intergouvernementale

La Direction s'est tout d'abord intéressée à un certain nombre de dossiers généraux susceptibles d'avoir un effet structurant sur les relations intergouvernementales canadiennes du Québec. On s'est attardé, en particulier, aux différents projets d'institutionnalisation des mécanismes de coordination intergouvernementale au Canada. Ces mécanismes — les conférences, comités, groupes de travail fédéraux-provinciaux — constituent l'une des caractéristiques originales du fédéralisme canadien. Une telle institutionnalisation présente certains caractères d'une réforme de nature constitutionnelle, qui affecterait à terme non seulement la forme des négociations intergouvernementales mais aussi le contenu de celles-ci et le rôle des participants.

De façon générale, le degré actuel d'officialisation est apparu suffisant en regard du but principal recherché par le Québec au plan intergouvernemental canadien, soit l'harmonisation des politiques et l'échange des renseignements. La Direction de la planification et de la recherche étudie cependant des moyens d'améliorer l'efficacité des mécanismes de coordination existants pour donner suite en particulier au nouveau «partnership» fédéral-provincial en matière économique préconisé par la nouvelle administration fédérale.

7.2.2 Conditions de la concertation et de la collaboration intergouvernementales

Le Québec a convenu avec ses partenaires fédéral et provinciaux lors de la Conférence fédérale-provinciale des Premiers ministres sur l'économie qui s'est tenue à Regina au printemps 1985 d'un protocole d'entente prévoyant la tenue d'une conférence fédérale-provinciale annuelle des Premiers ministres. Cette entente respectait les conditions que le Québec s'était fixées en regard de la concertation et de la collaboration intergouvernementales dans un cadre multilatéral: s'en tenir à la règle du consensus, mettre l'accent sur l'aspect politique des relations entre les différents gouvernements et ne pas institutionnaliser le système existant tant que la question de la participation du Québec à la Loi constitutionnelle de 1982 n'aura pas été réglée.

Dans le nouveau contexte découlant de l'élection du gouvernement Conservateur à Ottawa, la Direction a travaillé sur les conditions nécessaires pour que la concertation et la consultation entre le fédéral et les provinces soient fécondes: le respect des compétences provinciales, la fin des doubles emplois et l'harmonisation des politiques des deux ordres de gouvernement.

7.2.3 Le Yukon et les Territoires-du-Nord-Ouest

Au plan institutionnel, la Direction s'est intéressée avec la Direction des affaires constitutionnelles et institutionnelles à la question du statut du Yukon et des Territoires-du-Nord-Ouest au sein de la fédération canadienne, plus particulièrement dans le cadre des différentes conférences fédérales-provinciales ou interprovinciales. Le Premier ministre fédéral a donné suite aux représentations du Québec et de certaines autres provinces sur cette question à l'occasion de la Conférence fédérale-provinciale des Premiers ministres sur l'économie de Regina: le Yukon et les Territoires-du-Nord-Ouest ont ainsi participé à la réunion à titre d'observateurs pouvant prendre la parole.

Le Québec estime que la question du statut du Yukon et des Territoires-du-Nord-Ouest au sein du fédéralisme canadien devrait éventuellement être discutée dans le cadre d'un forum approprié, comme la conférence fédérale-provinciale des Premiers ministres.

7.2.4 Le dossier constitutionnel

La Direction de la planification et de la recherche est intervenue dans la préparation de la proposition constitutionnelle que le gouvernement du Québec doit rendre publique au début de l'été 1985. Elle s'est surtout attachée à l'analyse de certains aspects tels que les communications, les répercussions au plan intergouvernemental canadien de la reconnaissance de la dualité canadienne de même que d'un droit de veto sur les institutions du fédéralisme.

7.2.5 Instituts de recherche

En regard des relations avec les instituts de recherche, la Direction a concentré ses efforts sur deux organismes canadiens: l'Institut de recherche politique d'Ottawa et l'Institut des relations intergouvernementales de l'Université Queen's à Kingston.

Des contacts ont été noués avec le premier organisme, à l'occasion d'un colloque qui s'est tenu en février 1984 sur la question de la privatisation par Ottawa de certaines entreprises fédérales. La Direction de la planification et de la recherche a, par ailleurs, travaillé étroitement avec l'Institut des relations intergouvernementales de l'Université Queen's à Kingston en regard d'un colloque sur le Québec que l'Institut tiendra vraisemblablement à Montréal à l'automne 1985. De façon générale, l'action de la Direction à l'égard de ces organismes traditionnellement orientés vers le Canada anglais a pour but d'augmenter leur intérêt pour des préoccupations plus spécifiquement québécoises.

7.2.6 Privatisation des entreprises fédérales

Au plan économique, la Direction de la planification et de la recherche s'est intéressée aux conséquences à moyen et à long termes du projet du nouveau gouvernement fédéral visant à privatiser un certain nombre d'entreprises publiques. Certaines des entreprises visées ont leur siège social à Montréal; d'autres opèrent principalement au Québec, d'autres enfin oeuvrent dans des domaines de pointe étroitement rattachés à la spécificité québécoise comme les communications. Il importe de s'assurer au sein des organismes éventuellement privatisés l'exercice d'un pouvoir québécois, que ce soit par l'entremise de citoyens, d'entreprises ou du gouvernement québécois lui-même.

7.2.7 Fédéralisme américain

L'arrivée au pouvoir en septembre 1984 d'un gouvernement Conservateur présente un certain nombre d'analogies avec l'élection en 1980 du président Reagan à Washington. Dans cet esprit, la Direction de la planification et de la recherche s'intéresse à l'évolution récente du fédéralisme américain, en particulier au plan économique. Afin de pouvoir réagir de façon plus efficace à certaines initiatives du nouveau gouvernement fédéral, il est utile de juger ses effets sur les rapports intergouvernementaux aux États-Unis, notamment sur la marge de manoeuvre des États par rapport à Washington, des politiques mises en oeuvre par le président américain depuis cinq ans.

7.2.8 Initiatives de décentralisation et de consultation d'Ottawa

La nouvelle administration fédérale a posé un certain nombre de gestes qui ont été qualifiés par plusieurs d'initiatives de décentralisation en faveur des provinces. La Direction de la planification et de la recherche travaille à l'évaluation du processus en cours afin de déterminer notamment dans quelle mesure il permettra aux provinces de mettre en oeuvre des politiques régionales dans des secteurs de compétence fédérale ou partagée.

Le nouveau gouvernement Conservateur a mis par ailleurs sur pied des mécanismes élaborés de consultation des divers intervenants politiques au pays, dont les provinces. Il a dans le même esprit constitué un

groupe de travail sur l'examen des programmes fédéraux afin d'en supprimer certains, d'améliorer l'efficacité des autres en fonction d'un certain nombre de critères dont l'existence de programmes provinciaux similaires. La Direction de la planification et de la recherche s'intéresse aux tenants et aux aboutissants de cette opération de consultation.

7.2.9 L'application des lois québécoises sur les propriétés fédérales

En regard du dossier de l'intégrité du territoire, la position traditionnelle du Québec est de veiller à ne céder à l'administration fédérale que les terrains nécessaires aux fins de l'exercice des compétences strictement fédérales. Les domaines de compétences partagées, ou ambiguës étant nombreux, cette politique ne manque pas de causer certains problèmes, qui résultent en bonne partie du fait que les territoires acquis au Québec par Ottawa sont soustraits en pratique de l'application des lois québécoises. Un exemple concret de cette façon de procéder est le fait que le gouvernement fédéral n'est pas obligé de payer des taxes aux corporations municipales où sont situés des immeubles qu'il possède dans la province.

Dans cet esprit, la Direction de la planification et de la recherche étudie les diverses possibilités d'amener le gouvernement fédéral à se soumettre, par rapport à ses propriétés au Québec, aux lois québécoises d'application générale. Cela pourrait permettre par la suite au gouvernement du Québec de reformuler une position traditionnellement basée sur la réticence à céder à Ottawa quelque terre que ce soit.

7.2.10 Éléments de prospective sur les dossiers sectoriels

La Direction de la planification et de la recherche s'intéresse aussi aux dossiers sectoriels proprement dits, le multiculturalisme, le projet de loi C-12, etc. Il s'agit, pour elle, de dégager des éléments de prospective en regard des positions de stratégies adoptées par le Québec. La majeure partie de l'action de la Direction au sein du Secrétariat vise en effet à tirer les conséquences au niveau des différents dossiers sectoriels des changements fondamentaux intervenus depuis quelques années pour le Québec au plan intergouvernemental canadien. Il importe d'en conserver une image d'ensemble qui rend possible une action cohérente et permet d'anticiper certains développements.

8. Le Service des communications

8.1 Son rôle

Le Service des communications, qui a vu le jour cette année, a pour rôle de faire connaître à la population du Québec les politiques, les programmes et les activités du Secrétariat et d'assurer une meilleure compréhension de la part des autres provinces des politiques et des actions du gouvernement du Québec.

Ainsi au Québec, il voit à la diffusion et à la promotion des orientations et des réalisations du Secrétariat. Il veille en outre à faire connaître, et ce avec la collaboration des ministères concernés, les différentes ententes intervenues aux termes de l'entente-cadre de développement économique et régional entre le Québec et le Canada dans différents domaines, tels le développement touristique, industriel, forestier, etc.

À l'extérieur du Québec, le Service des communications a pour fonction d'élaborer pour les quatre bureaux du Québec les instruments de promotion nécessaires pour permettre à ceux-ci de développer pleinement les relations économiques et culturelles qu'ils entretiennent avec les autres provinces du Canada.

Le Service des communications assume par conséquent à la fois un rôle conseil auprès du Secrétariat et un rôle de support auprès des bureaux du Québec. De cette manière, il s'assure que les diverses activités de communication du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes s'inscrivent dans un tout cohérent et s'ajustent aux grandes priorités gouvernementales.

8.2 Ses activités

En raison de la diversité des clientèles et des contenus à livrer, le Service des communications a dû d'abord créer son propre réseau d'interlocuteurs auprès de l'appareil gouvernemental et de ses différents partenaires. Il a ainsi mis au point des moyens de communications appropriés aux besoins de sa clientèle québécoise et d'autres destinés plus particulièrement à la clientèle des autres provinces.

Relations de presse

Participation à différentes opérations auprès des médias (conférences de presse, entrevues, séances d'information) afin de sensibiliser les représentants des médias au rôle et à l'action du gouvernement du Québec dans ses relations avec Ottawa et les autres provinces.

Relations publiques

Rencontre et soutien aux groupes et associations en provenance ou à destination du Canada dont l'action peut avoir des retombées positives pour le Québec. Soutien aux conférences intergouvernementales: support logistique aux délégations québécoises lors de conférences d'envergure au Canada.

Promotion

Diffusion de matériel tel que drapeaux et emblèmes du Québec, affiches touristiques et culturelles, brochures d'information et de promotion, cadeaux officiels susceptible d'accroître la présence du Québec un peu partout au Canada.

Édition

Production de quatre dépliants d'information sur les bureaux du Québec au Canada en versions française et anglaise. Production de brochures sur l'entente-cadre et les ententes auxiliaires Canada-Québec.

Information

Information aux ministères provinciaux et fédéraux, aux bureaux du Québec, à la presse nationale et au public via la transmission de dossiers de presse et de documents en provenance de l'ensemble du gouvernement ainsi que des organismes parapublics. Préparation et diffusion de revues de presse thématiques.

Exposition

Préparation d'une exposition itinérante «des plus belles images» du Québec, pour l'usage des bureaux du Québec. Entente avec la société du Musée du Québec afin de faire profiter les clientèles des bureaux de la collection de prêt du Musée du Québec.

9. Le Comité de coordination des relations intergouvernementales (C.C.R.I.)

Le Secrétaire général associé aux Affaires intergouvernementales canadiennes assume la présidence du Comité de coordination des relations intergouvernementales (C.C.R.I.), qui réunit depuis le mois de septembre 1984 environ deux fois par mois les hauts fonctionnaires responsables d'un certain nombre de ministères ou organismes à vocation horizontale: Conseil exécutif, Conseil du trésor, Développement économique, Affaires intergouvernementales canadiennes, Finances, Justice, Relations internationales. Le Directeur de la planification et de la recherche du SAIC est responsable du secrétariat du C.C.R.I.

Cette possibilité d'amener rapidement pour avis devant un comité dont font partie les plus hauts fonctionnaires québécois certains dossiers majeurs dans le secteur des affaires intergouvernementales canadiennes permet d'assurer une plus grande cohérence gouvernementale en ce domaine et d'augmenter l'efficacité de l'action du SAIC.

Outre les membres permanents du C.C.R.I. dont il est question plus haut, l'organisme a invité de temps à autre à l'occasion de la discussion de certains sujets spécifiques comme la main-d'oeuvre, l'énergie, etc, un certain nombre d'autres hauts fonctionnaires québécois oeuvrant dans le secteur concerné.

10. Le Service juridique

Le Service juridique du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes a pour mandat général de veiller à la légalité de l'ensemble des actes et engagements du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et de ses représentants.

Il assure aussi le respect des lois d'application générale et fournit des opinions relatives à tout texte législatif ou réglementaire ayant une incidence sur les activités du Secrétariat. C'est ainsi que le Service juridique a notamment représenté le Secrétariat aux affaires gouvernementales canadiennes devant la Commission d'accès à l'information à la suite d'une demande d'information adressée au responsable du Secrétariat.

Les conseillers juridiques portent une attention particulière à la rédaction des ententes fédérales-provinciales et interprovinciales auxquelles le Québec est partie. Ils sont aussi appelés à résoudre les problèmes d'interprétation posés par ces ententes.

C'est également le Service juridique qui voit à la rédaction des contrats, recommandations ministérielles, décrets et mémoires du Secrétariat.

Annexe

Bilan des rencontres intergouvernementales canadiennes 1984-1985

Date et lieu	Titre	C	N
2 avril Québec	Réunion bipartite des responsables du programme «Projets de coopération entre les universités du Québec et celles de l'Ontario».	I	F
4 avril Ottawa	Conférence interprovinciale des ministres de la Santé.	I	M
4 avril Ottawa	Comparution devant le Comité sénatorial de la santé.	—	—
6 et 16 avril Québec	Rencontre interprovinciale des responsables du programme d'échanges d'emplois d'été pour étudiants(es) de niveau universitaire.	I	F
9-13 avril Saskatoon	Rencontre du groupe de consultation fédérale-provinciale sur la révision du droit pénal (Phases 1 et 2)	FP	F
10 au 13 avril Québec	Réunion des responsables du jumelage dans le cadre du programme d'échanges d'élèves pour six mois entre le Québec et l'Ontario.	I	F
12-13 avril Ottawa	Groupe de travail fédéral-provincial sur la justice pour les victimes d'actes criminels.	FP	HF
16-17 avril Toronto	Réunion des responsables des programmes de coopération en éducation au niveau collégial (Projets de coopération, Éducation des adultes, Jumelage d'options professionnelles).	I	F
18 avril Montréal	Rencontre bilatérale Québec-Ottawa en matière de communications.	FP	HF
18 avril Québec	Réunion du comité Québec-Canada de négociation de l'entente de partage des coûts afférents à la mise en application de la Loi sur les jeunes contrevenants.	FP	HF
18 avril Victoria	Conférence des sous-ministres des Affaires culturelles et des Ressources historiques.	I	SM
24-27 avril Vancouver	Réunion des secrétaires exécutifs des commissions provinciales et fédérale de libération conditionnelle.	FP	HF
25-26 avril Ottawa	Conseil interprovincial du sport et des loisirs.	I	F
1-2 mai Toronto	Rencontre fédérale-provinciale des hauts fonctionnaires responsables des régimes de pension.	FP	HF
1-2 mai Ottawa	Réunions interprovinciale et fédérale-provinciale des hauts fonctionnaires responsables de l'aide juridique.	I FP	HF
2 mai Montréal	Rencontre sur le projet de modifications à la Loi sur l'intérêt entre les hauts fonctionnaires de Consommation Corporation Canada et Habitation Protection du consommateur.	FP	HF
11-12 mai Montréal	Rencontre interprovinciale des responsables du programme d'échanges d'élèves pour six mois entre le Québec et l'Alberta.	I	F
16 mai Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des ministres des Mines.	FP	M

I : catégorie intergouvernementale
FP : catégorie fédérale-provinciale
M : niveau des ministres
SM : niveau des sous-ministres
HF : niveau des hauts fonctionnaires
F : niveau des fonctionnaires

18 mai Ottawa	Réunion fédérale-provinciale sur le libre échange sectoriel avec les États-Unis.	FP	HF
22 mai Montréal	Rencontre des responsables du dossier de la coopération dans le secteur des affaires culturelles entre le Québec et l'Ontario.	I	F
23-24 mai Edmonton	13e réunion du Comité consultatif des services médicaux et des services en établissement.	FP	HF
25 mai Toronto	Conférence interprovinciale des ministres sur les ordinateurs et la protection de la vie privée: initiatives pour 1984.	I	M
29 mai Montréal	Rencontre bilatérale Québec-Ottawa en matière de communications.	FP	HF
28-30 mai Winnipeg	Conférence annuelle de l'Association canadienne des organismes statutaires pour la protection des droits de la personne (A.C.O.S.P.D.P.)	FP	HF
29-30 mai Niagara-on-the lake	3e Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables de la condition féminine.	FP	M
30-31 mai Ottawa	Réunion annuelle du Comité consultatif fédéral-provincial sur l'épidémiologie.	FP	HF
30-31 mai Winnipeg	Réunion du Comité permanent fédéral-provincial des fonctionnaires responsables des droits de la personne.	FP	HF
31 mai Montréal	Réunion du Bureau des administrateurs du Conseil canadien de la documentation juridique.	FP	HF
31 mai et 1er juin Toronto	Conférence interprovinciale et fédérale-provinciale des sous-ministres de la main-d'oeuvre.	I FP	SM
1er juin Ottawa	Rencontre fédérale-provinciale des ministres de l'Environnement concernant les précipitations acides.	FP	M
4 juin Toronto	Rencontre des hauts fonctionnaires responsables des régimes de pension.	I	HF
4-7 juin St-John's (T.-N.)	Conférence canadienne des administrateurs en transport motorisé.	FP	HF
4-7- juin Whitehorse, Yukon	Réunion semestrielle des chefs de services correctionnels.	FP	HF
5-6 juin Toronto	Conférence interprovinciale des ministres responsables des régimes de pension.	I	M
18-20 juin Ottawa	Réunion du comité fédéral-provincial sur l'exécution au Canada des ordonnances de pension alimentaire et de garde d'enfant.	FP	HF
19 juin Montréal	Rencontre bilatérale Ottawa-Québec en matière de publicité destinée aux enfants.	FP	F
19-22 juin Timmins, Ontario	48e conférence fédérale-provinciale sur la faune.	FP	HF
20 juin Québec	Rencontre bilatérale Québec-Ottawa en matière de communications.	FP	HF
20-22 juin Victoria	Réunion fédérale-provinciale des responsables des services de garde.	FP	HF
21 juin Ottawa	Rencontre des hauts fonctionnaires responsables de la justice pour les jeunes.	FP	HF
24-29 juin Waskesiu, Saskatchewan	Réunion annuelle des administrateurs de lois coopératives.	I	HF

26-28 juin Banff	Réunion fédérale-provinciale du Comité consultatif de la main-d'oeuvre sanitaire.	FP	F
28 juin Charlottetown	Conférence interprovinciale des sous-ministres du Commerce extérieur.	I	SM
28 juin Montréal	Réunion M.C.C.I.Q.-C.E.I.C. sur la question des requérants au statut de réfugié.	FP	HF
28-29 juin Toronto	Réunion interprovinciale de hauts fonctionnaires sur la protection des renseignements personnels.	I	HF
4 juillet St-Jean (T.-N.)	Conférence interprovinciale des ministres de l'Habitation.	I	M
4 juillet Ottawa	Réunion des hauts fonctionnaires sur le libre échange sectoriel avec les États-Unis: l'industrie de l'acier.	FP	HF
9-11 juillet Charlottetown	Conférence canadienne des vérificateurs légaux.	FP	HF
11-12 juillet Ottawa	Réunion des hauts fonctionnaires de la justice pour les jeunes.	FP	HF
19-20 juillet Québec	Réunion entre les fonctionnaires du ministère fédéral du Solliciteur général, du ministère de la Justice du Québec et du ministère des Affaires sociales du Québec.	FP	HF
22-27 juillet Winnipeg	Conférence interprovinciale et fédérale-provinciale des ministres et sous-ministres de l'Agriculture.	I FP	M SM
23-25 juillet Halifax	43e Assemblée annuelle de l'Association canadienne des administrateurs de la législation ouvrière.	FP	HF
30 juillet Toronto	3e réunion du groupe de travail fédéral-provincial sur la Décennie des Nations unies pour les personnes handicapées.	FP	F
août Saskatoon	Conférence des ministres actionnaires de la Compagnie de la loterie interprovinciale.	I	M
6-7 août Yellowknife	Comité consultatif interprovincial sur l'Énergie.	I	HF
7 août Yellowknife	Conseil des ministres provinciaux de l'Énergie.	I	M
7-10 août Charlottetown	Conférence interprovinciale des ministres des Affaires municipales.	I	M
8 août Yellowknife	41e Conférence annuelle des ministres provinciaux des Mines. (Rencontre avec l'industrie).	FP	M
9 août Québec	Rencontre entre le ministre du Travail du Québec, monsieur Raynald Fréchette, et le ministre de l'Ontario, monsieur R.-H. Ramsay.	I	M
9-10 août Toronto	38e réunion du Conseil consultatif des sous-ministres de l'Éducation (C.C.S.M.E.).	I	SM
15-16-17-18 août Saskatoon	37e Assemblée générale et congrès de l'ACELF (Association canadienne d'éducation en langue française).	I	F
16 août St-Jean, N.-B.	Conférence fédérale-provinciale des ministres et sous-ministres sur les parcs.	FP	M
17-26 août Calgary	Conférence sur l'uniformisation du droit.	FP	HF
19-24 août Calgary	Réunion du Comité fédéral-provincial de rédaction du projet de loi sur les aéronefs.	FP	HF
20-22 août Chalottetown	25e Conférence annuelle des Premiers ministres.	I	PM
4-5 septembre Keltic Lodge, N.-É.	Conférence interprovinciale des ministres de la Consommation.	I	M

6-7 septembre Calgary	Conférence interprovinciale des ministres de la Santé.	I	M
7 septembre au 30 novembre	Programme d'échanges d'élèves pour six mois.	—	—
7-8 septembre Montréal	Rencontre des 185 participants et des responsables du programme d'échanges d'élèves pour six mois entre le Québec et l'Ontario.	I	F
10 septembre Toronto	Réunion du groupe de coordination fédéral-provincial sur les droits à l'égalité.	FP	HF
10 septembre Ottawa	Conférence interprovinciale des sous-ministres du Commerce extérieur.	I	SM
11 septembre Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres du Commerce extérieur.	FP	SM
11-13 septembre Whitehorse	Conférence fédérale-provinciale des ministres et des sous-ministres des Travaux publics, de l'Approvisionnement et des Services gouvernementaux.	FP	M
13 septembre London	Rencontre des responsables québécois et ontariens avec les accompagnateurs du programme d'échanges d'élèves pour six mois entre le Québec et l'Ontario.	I	F
18-19 septembre Edmonton	45e réunion du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (C.M.E.C.).	I	M
19-20 septembre Whitehorse, Yukon	Conseil interprovincial des Procureurs généraux.	I	M
19-20 septembre Meadowlake, Saskatoon	Conférence interprovinciale des ministres responsables du développement du Nord.	I	M
24-25 septembre Grand Falls	Conférence interprovinciale des ministres responsables du sport et des Loisirs.	I	M
26 septembre Grand Falls	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables du Sport et des Loisirs.	FP	M
23-26 septembre Saskatoon	Conférence fédérale-provinciale des surintendants d'assurances.	FP	HF
23-26 septembre Regina	Symposium des Commissions de police provinciale.	I	HF
26-28 septembre Québec	Conférence interprovinciale sur les pratiques budgétaires.	I	HF
27-28 septembre Grand Falls	Réunion du conseil interprovincial du Sport et des Loisirs.	I	HF
27-28 septembre Montréal	21e Conférence annuelle du Conseil des ministres responsables des Transports et de la Sécurité routière.	I	M
28-29-30 septembre Niagara Falls	35e Assemblée générale annuelle de l'Association canadienne-française de l'Ontario.	I	F
28 septembre Toronto	Rencontre des responsables de la coopération culturelle entre le Québec et l'Ontario.	I	HF
3 octobre Ottawa	Rencontre Québec-Canada sur la main-d'oeuvre.	FP	M
3-4-5 octobre St-Jean (T.-N.)	Rencontre des ministres de l'Environnement et Assemblée annuelle du Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement.	FP	M
10 octobre Ottawa	Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres de la Condition féminine.	FP	SM
12-13-14 octobre Stephenville (T.-N.)	Assemblée générale annuelle de la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador.	I	F
14-16 octobre Banff	Conférence fédérale-provinciale des contrôleurs des finances.	FP	HF

15-16 octobre Toronto	Réunion du Comité intergouvernemental de recherches urbaines et régionales (C.I.R.U.R.).	I	SM
17-18 octobre Toronto	Rencontre du Comité interprovincial des hauts fonctionnaires sur la renégociation de l'entente sur la formation professionnelle des adultes.	I	HF
22-25 octobre Halifax	Réunion semi-annuelle des autorités canadiennes de surveillance de valeurs mobilières.	I	HF
24-25 octobre Montréal	Rencontres bilatérales en matière de communications — Rencontres des sous-comités suivies d'une rencontre des sous-ministres.	FP	SM
24-25 octobre Vancouver	Conférence interprovinciale des sous-ministres des Services sociaux.	I	SM
24-26 octobre Victoria	Conseil fédéral-provincial des directeurs des soins dentaires.	FP	F
25 octobre Ottawa	Dîner fédéral-provincial des ministres de la Santé.	FP	M
25 octobre Ottawa	Réunion fédérale-provinciale sur la santé des femmes.	FP	F
1-2 novembre Toronto	Rencontre des hauts fonctionnaires responsables des pensions.	I	SM
1-2 novembre Montréal	Conférence des sous-ministres de l'Habitation.	FP	SM
2 novembre Toronto	Rencontre bilatérale Québec-Ottawa des ministres responsables des Transports.	FP	M
2-3-4 novembre Halifax	Assemblée générale annuelle de la Fédération des Acadiens de la Nouvelle-Écosse.	I	F
5 novembre Ottawa	Comité fédéral-provincial sur les relations commerciales internationales.	FP	HF
5-6 novembre Québec	Réunion fédérale-provinciale des présidentes des Conseils du statut de la femme.	FP	SM
7-8 novembre Québec	Réunion du Comité fédéral-provincial sur l'assurance-invalidité.	FP	HF
8-9 novembre Toronto	Conférence fédérale-provinciale des ministres de l'Agriculture.	FP	M
9 novembre Ottawa	Réunion informelle des ministres des Finances.	FP	M
13 novembre Ottawa	Déjeuner des Premiers ministres fédéral et provinciaux.	FP	PM
13 novembre Québec	Rencontre Québec-Ottawa en matière d'Affaires culturelles	FP	SM
17 novembre Saskatoon	Réunion annuelle de l'Association culturelle franco-canadienne (A.C.F.C.).	I	F
19 novembre Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres de la Santé.	FP	SM
20 novembre Ottawa	Colloque sur les services pour les personnes âgées.	FP	SM et autres
20-21 novembre Toronto	Rencontre du comité interprovincial sur la formation professionnelle des adultes.	I	HF
21 novembre Toronto	Conférence des ministres responsables des questions constitutionnelles auprès des autochtones.	FP	M
21 novembre Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres des Services sociaux.	FP	SM
22 novembre Ottawa	Conférence interprovinciale des sous-ministres des Services sociaux.	I	SM

22-23 novembre St-Jean de Terre-Neuve	Rencontre fédérale-provinciale des ministres de la Justice.	FP	M
22-23 novembre Ottawa	Réunion du Comité permanent fédéral-provincial des fonctionnaires responsables des droits de la personne.	FP	SM
23 novembre Toronto	Réunion du groupe de travail fédéral-provincial sur les services de garde.	FP	SM
27 novembre Montréal	Rencontre bilatérale en matière de sciences et de technologie	FP	M
28 novembre Moncton	Conférence interprovinciale sur le tourisme.	I	M
29 novembre Moncton	Conférence fédérale-provinciale des ministres du Tourisme.	FP	M
29-30 novembre Toronto	Réunion du Conseil canadien de la documentation juridique.	FP	HF
3 décembre Toronto	Conférence interprovinciale des ministres responsables des pensions.	I	M
3 décembre Québec	Rencontre Québec-Ottawa des ministres de l'Environnement.	FP	M
4 décembre Ottawa	Rencontre et déjeuner fédéraux-provinciaux des ministres responsables de la Condition féminine.	FP	M
3-4 décembre Toronto	Conférence interprovinciale des sous-ministres des Communications.	I	SM
4-5 décembre Toronto	Conférence interprovinciale des ministres des Services sociaux.	I	M
5 décembre Montréal	Rencontre bilatérale en matière de communications.	FP	SM
6-7 décembre Toronto	Conférence fédérale-provinciale des ministres de l'Habitation.	FP	M
9 décembre à déterminer	Rencontre bilatérale du ministre des Finances du Québec et de son homologue fédéral.	FP	M
10 décembre Vancouver	Conférence des ministres actionnaires de la Compagnie de la loterie interprovinciale.	I	M
10 décembre Toronto	Rencontre du Conseil des ministres de l'Éducation avec M. Mc Clean, secrétaire d'État.	I	M
12 décembre Ottawa	Rencontre fédérale-provinciale des ministres responsables des Pêches maritimes de l'Est du Canada.	FP	M
12 décembre Toronto	Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres responsables de la justice juvénile.	FP	SM
12 décembre Québec	Rencontre fédérale-provinciale en matière de sciences et de technologie.	FP	M
12-13 décembre Ottawa	Réunion de l'exécutif du Conseil sur l'information judiciaire.	FP	SM
13-14 décembre Toronto	Conseil consultatif des sous-ministres de l'Éducation.	I	SM
14 décembre Ottawa	Réunion du Comité sur la Loi sur le divorce.	FP	SM
17-18 décembre Ottawa	Conférence fédérale-provinciale territoriale des ministres responsables des questions constitutionnelles intéressant les autochtones.	FP	M
18 décembre Ottawa	Rencontre fédérale-provinciale en matière de sciences et de technologie.	FP	SM
19 décembre Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres des Finances.	FP	SM

19 décembre Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables du Commerce international.	FP	M
20 décembre Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances.	FP	M
8-9 janvier Toronto	Réunion des sous-ministres du Tourisme.	FP	SM
8 janvier Toronto	Conférence interprovinciale des hauts fonctionnaires et des sous-ministres de la Main-d'oeuvre.	I	SM
9 janvier Montréal	Négociation Québec-Ottawa d'une entente auxiliaire en communications.	FP	SM
9 janvier Toronto	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres de la Main-d'oeuvre.	FP	SM
9 janvier Toronto	Conférence fédérale-provinciale des responsables de la justice juvénile.	FP	M
10-11 janvier Ottawa	Réunion fédérale-provinciale sur les investissements étrangers.	FP	HF
14 janvier Montréal	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres des Finances.	FP	SM
15 janvier Montréal	Conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances.	FP	M
15 janvier Montréal	Rencontre bilatérale en matière de loisirs et de sport.	FP	M
16 janvier Toronto	Conférence des ministres responsables des Forêts.	FP	M
16-17 janvier Montréal	Négociation Québec-Ottawa d'une entente auxiliaire en communications.	FP	SM
17 janvier Toronto	Conférence fédérale-provinciale des ministres de la Main-d'oeuvre.	FP	M
17 janvier Toronto	Rencontre fédérale-provinciale des ministres de la Faune.	FP	M
18 janvier Montréal	Négociation Québec-Ottawa d'une entente auxiliaire en sciences et technologie.	FP	SM
20 janvier Ottawa	Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres responsables du développement économique régional.	FP	SM
21 janvier Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables du développement économique régional.	FP	M
22 janvier Ottawa	Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres des Transports.	FP	SM
28 janvier Toronto	Conférence des sous-ministres des Affaires culturelles et des Ressources historiques.	FP	SM
28-29 janvier Toronto	Conseil des ministres de l'Éducation.	I	M
4-5 février Calgary	Conférence fédérale-provinciale des ministres de la Science et de la Technologie.	FP	M
5 février Montréal	Conférence fédérale-provinciale des ministres de l'Environnement.	FP	M
7 février Québec	Réunion des accompagnateurs ontariens avec les responsables du programme d'échanges d'élèves pour six mois entre le Québec et l'Ontario.	I	F
12-13 février Ottawa	Conférence des ministres responsables des Pêches de l'Est du Canada.	FP	M
14-15 février Toronto	Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres responsables de la justice pénale (section des sous-procureurs généraux).	FP	SM
14-15 février Regina	Conférence fédérale-provinciale des Premiers ministres sur l'économie.	FP	PM

15 février Québec	Réunion de la Sous-commission culturelle Ontario-Québec.	I	SM
15-16-17 février Brampton (Ontario)	Réunion du Conseil provincial de l'Association canadienne-française de l'Ontario.	I	F
19-21 février Vancouver	Conférences interprovinciale et fédérale-provinciale des planificateurs d'urgences.	FP I	SM
20 février Hull	Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres de la Condition féminine.	FP	SM
21 février Hull	2e réunion fédérale-provinciale du groupe de travail sur les services de garde.	FP	SM
21-22 février Winnipeg	Conférence fédérale-provinciale des hauts fonctionnaires concernant les questions constitutionnelles sur les autochtones.	FP	SM
22 février Toronto	Conférences interprovinciale et fédérale-provinciale des sous-ministres dans le secteur de la téléphonie.	I FP	SM
26 février Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables de la Protection du consommateur.	FP	M
27 février Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des ministres des Transports.	FP	M
28 février Toronto	Conférence fédérale-provinciale des ministres des Affaires culturelles et des Ressources historiques.	FP	M
1er mars Vancouver	Conférence fédérale-provinciale des hauts fonctionnaires sur le multiculturalisme.	FP	SM
1er mars Toronto	Réunion fédérale-provinciale du Comité de travail sur le logement.	FP	SM
2 mars St-Boniface (Manitoba)	Rencontre annuelle de la Société franco-manitobaine.	I	F
2 mars Edmonton	Rencontre annuelle de l'Association canadienne-française de l'Alberta.	I	F
4 mars Toronto	Réunion des responsables du programme Projets de coopération entre les universités du Québec et de l'Ontario.	I	F
5-6-7-8 mars Québec	3e Conférence internationale du droit constitutionnel.	I	PM M F
6 mars Toronto	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables du Travail.	FP	M
6 mars Ottawa	Rencontre bilatérale portant sur le règlement du contentieux relatif au Programme de subvention et de contribution à la création d'emplois (P.S.C.C.E.).	FP	M
7 mars Québec	Renconte entre le SAIC et le Bureau d'éducation française du Manitoba.	I	SM
7-8 mars Ottawa	Conférences interprovinciale et fédérale-provinciale sur l'aide juridique aux jeunes contrevenants.	I FP	SM
11-12 mars Toronto	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables des questions constitutionnelles sur les autochtones.	FP	M
12 mars Québec	Réunion préliminaire pour l'entente de coopération Québec-Nouveau-Brunswick.	I	F
13 mars Toronto	Réunion des sous-ministres du Sport et des Loisirs.	I	SM
14 mars Winnipeg	Réunion interprovinciale sur les télécommunications.	I	F
14 mars Toronto	Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres des Affaires culturelles.	FP	SM
18 mars Ottawa	Réunion Québec-Ottawa sur la négociation de l'entente auxiliaire sur les transports.	FP	SM

18-19 mars Montréal	Réunion fédérale-provinciale du Sous-comité de travail sur le logement.	FP	SM
18-21 mars Regina	Réunion du Comité de travail sur l'accord de la formation professionnelle des adultes.	I	F
22 mars Toronto	Conférence interprovinciale des hauts fonctionnaires responsables des pensions.	I	SM
24-25 mars Québec	Conférence des ministres responsables du Développement économique régional.	FP	M